

**PROCES-VERBAL
DU 18 JUN 2004**

TABLE DES MATIERES

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2004.....	11
Audition de l'association Roncq-Sélinkegny : retour du dernier voyage.....	6
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».....	11
1.01 – COMPTE ADMINISTRATIF	11
PRESENTATION M. TAILLEZ	11
DEBAT	14
<i>POUR</i> – Majorité municipale moins 2 voix.....	24
<i>ABSTENTION</i> – groupes « Alliance & Actions » - « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »	24
1.02– COMPTE DE GESTION 2003	22
PRESENTATION M. TAILLEZ	24
<i>UNANIMITE</i>	24
1.03 - AFFECTATION DU RESULTAT 2003.....	24
PRESENTATION M. TAILLEZ	25
<i>POUR</i> - majorité municipale + groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie ».....	25
<i>ABSTENTION</i> – groupe « Alliance & Actions »	25
1.04 – RAPPORT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE – ANNEE 2003.....	25
Information – présentation M. TAILLEZ.....	27
1.05 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – INDEMNITE SPECIALE	29
PRESENTATION M. TAILLEZ	30
<i>UNANIMITE</i>	30
SYNDICAT LYS NORD METROPOLE	
1.06 – MODIFICATION DES STATUTS – MISE EN ŒUVRE D'UNE COMPETENCE OPTIONNELLE « ETUDE ET MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ANIMATION EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE » - SOUS COMPETENCE OPTIONNELLE « ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ANIMATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES »	30
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	31
<i>UNANIMITE</i>	31
1.07 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF (1^{er} juillet 2004 :31 décembre 2006) – CREATION DE L'ASSOCIATION « PLIE INTERCOMMUNAL LYS NORD METRO- POLE » ET ADOPTION DE SES STATUTS – DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD.....	31
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	32
PRESENTATION M ^{me} DUPONT	35
VOTES :.....	39
Statuts de l'association	<i>ADOPTE</i> Abstention M. DECEUNINCK

Candidature de Mme DUPONT	<i>UNANIMITE</i>
Engagement 1 € habitant pour 2004	<i>UNANIMITE</i>
Portage du PLIE par le CCAS	<i>UNANIMITE</i>

1.08 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – FRAIS DE SCOLARITE –	
ANNEE 2003/2004	45
PRESENTATION M. BEAUVENTRE	45
<i>UNANIMITE</i>	48
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »	48
2.01 – POLITIQUE LOCALE DE L’HABITAT – DEFINITION D’UNE	
POLITIQUE FONCIERE ET EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION	
URBAIN.....	48
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	50
DEBAT	52
<i>UNANIMITE</i>	54
2.02 – REAMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – REDYNAMISATION DU	
COMMERCE DE PROXIMITE ET CONSOLIDATION DE L’HABITAT –	
CESSIONS IMMOBILIERES DANS LA RUE DES ARTS	55
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	56
DEBAT	58
<i>ADOPTE</i> : majorité municipale – groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »	67
<i>ABSTENTION</i> : M. DECEUNINCK – groupe « Alliance & Actions »	67
2.03 – PROGRAMME DE REHABILITATION DES COUREES – MISSIONS	
D’ANIMATION SOCIALE ET TECHNIQUE PREALABLES A LA DEFINITION	
DES OPERATIONS – EXTENSION A LA RUE DE LA CLOCHE, RUE DU	
POLE NORD, RUE DE BILLEMONT (n° 77 à 89 et du n° 95 à 99) ET CITE	
CATTEAU (n° 115 à 129)	67
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	68
DEBAT	69
<i>UNANIMITE</i>	70
2.04 – DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CESSIION APRES DECLASSEMENT	
D’EMPRISES COMMUNAUTAIRES RUE JEAN JAURES ET PARKING	
DUCLOS.....	71
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	71
DEBAT	71
<i>UNANIMITE</i>	72
2.05 – TRANSFERT DE COMPETENCES D’INTERET COMMUNAUTAIRE –	
INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS D’INTERET	
METROPOLITAIN.....	72
PRESENTATION M.	73
DEBAT	73
<i>ADOPTE</i> : majorité municipale – groupe « Alliance et Actions »	74
<i>ABSTENTION</i> : groupe «Bien dans ma ville, bien dans ma vie »	
2.06 – RESTRUCTURATION DE LA SALLE GEORGES CATRY – AVENANT	
N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX.....	75
PRESENTATION M. FLAHOU	75
<i>UNANIMITE</i>	75

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous ; je salue le public ainsi que les représentants de la presse. Nous voilà à nouveau réunis dans cette belle salle que nous étrennons, en quelque sorte ; c'est la première fois que nous y siégeons après un moment passé place de la Gare ; j'avoue être très heureux ce soir d'être dans ces lieux rafraîchis, assainis, propices à une ambiance sereine (je le souhaite pour les débats). Comme vous pouvez le constater, le matériel est très beau et agréable, bien conçu et j'en félicite ce soir tous ceux qui ont œuvré à la bonne réalisation des travaux. Il est vrai que ce chantier a été rapide ; pour y être venu très souvent, je peux vous assurer que les équipes étaient mobilisées. S'il y a des perspectives de travail dans le bâtiment, il faut aussi beaucoup de courage. C'était une belle leçon que tous ces jeunes nous ont donnée. Un coup de pouce pour cette belle profession.

Pour les Roncquois parmi nous ce soir, à travers les associations, vous prendrez très rapidement vos marques dans cette salle qui se prête à toutes sortes de configurations et qui offre de belles perspectives.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il est de tradition de commencer par l'appel, d'autant plus que nous sommes le 18 juin... Ce n'est pas un appel à la résistance, loin de là, mais un simple appel nominatif et je vais demander à notre benjamin de ce soir, Monsieur DESMET, de bien vouloir procéder à cet appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 18 juin 2004 : 31

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET- Yolande DUPONT- Hervé DIZY - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Joëlle DECLERCQ - Laurent WINDELS - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - Geneviève LEROUGE- Patrick DEGRAVIER - Etienne DECEUNINCK ;

ABSENTS :

Jérémy KROCK - Thierry BUCQUOYE

PROCURATIONS :

**Odette DEVELTER, procuration Annick CASTELEIN,
Jeannick VANDEWIELE, procuration Rose-Marie BUCHET**

Sophie LAFRENOY, procuration Laurence LIPPERT
Jackie VERBEKEN, procuration Réjane CASTEL
Antonio DA SILVA, procuration Geneviève LEROUGE

SECRETAIRE :

Rodrigue DESMET

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur DESMET.

Nous allons tout d'abord visualiser quelques diapositives qui seront une espèce d'éphéméride de la vie locale depuis que nous nous sommes quittés.

- Fête du 1^{er} Mai au cours de laquelle 94 personnes ont été médaillées.
- Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 en la présence des anciens combattants, avec remise du Mérite associatif à M. FLORENT qui quitte l'actif du bataillon des sapeurs pompiers.
- Inauguration le 12 mai des permanences décentralisées au Blanc Four de la Caisse d'allocations familiales et de la Caisse primaire d'assurance maladie ; pour mémoire, je rappelle qu'il s'agit de 12 h mensuelles supplémentaires de permanence pour la CAF et d'un redéploiement d'heures pour la CPAM entre nos deux centralités.
- Nous avons eu la joie de vivre la soirée des Présidents qui s'est vraiment très bien déroulée ; 400 convives environ ont participé à la réussite de la soirée alsacienne, salle Destombes. Nous en remercions M. BEAUVENTRE et la restauration municipale.
- L'immeuble en fête, le 25 mai avec un résultat un peu plus mitigé. La vue projetée est celle de la Résidence Schumann où, comme tous les ans, les résidents organisent cette manifestation de main de maître. Un peu dommage que tous les logements ne suivent pas le mouvement, mais cette participation relève de la liberté de chacun mais c'est vraiment un bon moment de convivialité, qui permet de faire connaissance, de parler des soucis du quartier et de voir les enfants grandir.
- Le challenge RAID et je félicite les membres du Conseil et Sophie LAFRENOY, qui est d'ailleurs absente ce soir pour les raisons que l'on connaît ; il en est de même pour Mme LIPPERT, Mme BUCHET, M. WINDELS, M. MATHON et d'autres. Beaucoup se sont engagés (vous m'excuserez de ne pas tous les citer) dans ce challenge qui a uni beaucoup de communes ; 77 Roncquois y ont participé durant le week-end de Pentecôte. Les organisateurs étaient contents de pouvoir faire étape à Roncq pour bénéficier notamment du mur d'escalade, des belles installations du Bois-Leurent et surtout de la piscine municipale.

- Fête des Mères le 6 juin ; nous félicitons notre collègue, Genevière LEROUGE, qui a été honorée à cette occasion pour son beau parcours familial. Cette année, deux familles ont été mises à l'honneur au cours de cette très belle cérémonie : la famille HONORE et la famille LEROUGE qui nous ont évoqué leur parcours. Il y a eu beaucoup d'émotion, des sentiments partagés et échangés.
- Beau moment d'émotion aussi lors de la commémoration du 6 juin ; c'était très fort, très beau et trois diapositives le rappellent : le lancer de ballons, qui symbolisait notre espérance ; l'arbre de vie que nous avons planté en terre de Roncq, près du carré militaire où reposent les Ronquois et les Ronquoises civiles, pour certaines mortes au combat ou dans les bombardements. Cet arbre de vie est un symbole encore une fois de notre foi en un avenir meilleur, un avenir de paix ; enfin la classe de M. Patrick DUPONT de Saint-François nous accompagnait par la lecture de très beaux messages d'espérance.
- Réouverture de la salle Catry pour les élections européennes la semaine dernière. Là encore, félicitations à tous ceux qui ont tenu des bureaux et qui ont bien voulu assister au dépouillement de l'ensemble des bulletins. Ce sont des tâches fastidieuses mais toujours indispensables à l'expression de la vie démocratique de notre commune.
- Pour passer au lyrique, l'installation de deux cani-crottes, expérimentation menée par M. FLAHOU :
 - au parc Vansteenkiste, à côté de la caserne des pompiers ; j'invite tous les propriétaires de chiens à ne pas hésiter à tenter l'expérience ;
 - à l'angle de la rue Paul-Espeels.
 - à l'angle

Si cette expérimentation est probante, nous sommes prêts à multiplier ce type d'installation.

- Fleurissement de la ville : nous pouvons donner un coup de chapeau à nos jardiniers qui ont vraiment bien œuvré ; pour entendre beaucoup de commentaires de gens qui passent à Roncq, ils sont ravis de voir l'embellissement floral que ce soit à travers les jardinières plantées sur les petits espaces de la Communauté urbaine, la décoration des giratoires ou à l'entrée de ville, ou encore les petits palmiers qui nous font penser à d'autres horizons, c'est très beau. J'en appelle toutefois à la vigilance de chacun ; il faut respecter ces plantations qui représentent de nombreuses heures de travail, beaucoup de soi-même donné à l'agencement de ces fleurs. On a déjà eu à déplorer quelques petits soucis par-ci, par-là ; ce n'est pas majeur mais c'est dommage parce que c'est le bien collectif qui est embelli, tout en contribuant à donner une bonne image de ville et à faire passer un bon été à ceux qui, éventuellement, ne pourraient pas se déplacer.

- Les travaux du centre Bourg continuent ; en mai dernier, le transformateur a été déplacé près de la ruelle de l'Eglise, le minaret va donc tomber dans peu de temps.
- Concernant les travaux de réhabilitation de la façade et des menuiseries à l'annexe de la mairie, on commence à retirer les parties endommagées par le temps ; l'image projetée est celle d'un bois dont l'état est pratiquement celui trouvé dans l'église. S'il n'y avait pas encore de mérules, c'était plus qu'imminent. Lorsque le personnel nous disait passer les doigts à travers le bois, c'était tout à fait vrai. Je pense que nous y gagnerons non seulement en esthétique mais aussi en qualité de vie pour nos personnels ainsi qu'en consommation d'énergie.
- Les travaux de l'école Kergomard se poursuivent, le gros-œuvre est terminé, la finition de la couverture en zinc est également prête à l'être. A compter du 21 juin, les menuiseries extérieures seront posées. La livraison de la partie extension aura lieu, comme prévu, fin juillet – début août. C'est également un très beau chantier qui a été mené et qui continue à bien se dérouler.
- Enfin, quelques mots de la Fête africaine ; nous avons déjà un groupe en résidence. Sous forme de clin d'œil, à la fin du conseil et après nos fastidieux travaux et débats, vous pourrez assister, si vous le souhaitez, à un petit concert donné par nos amis africains en résidence du groupe Awama, dirigé par Jean-Marie MALLET, seul « blanc » parmi la troupe de « noirs ». Rappelez-vous, ils sont déjà venus lors du Noël africain avec Roncq-Sélinkégnny. C'est un excellent souvenir et les choses se déroulent très bien. Cet après-midi, ce groupe est allé à la résidence Michelet et les gens étaient contents d'entendre de si bons artistes. Est-il utile de rappeler la fête intercommunale du 26 juin à l'espace du Bois Leurent, le jour de la Fête de la musique. Vous aurez ainsi l'occasion d'avoir un petit moment de bonheur avec nos amis africains.

AUDITION DE L'ASSOCIATION RONCQ-SELINKEGNY
Retour du dernier voyage

Il n'y a pas meilleur enchaînement pour accueillir notre association de coopération décentralisée, que nous apprécions beaucoup à travers son Président, Patrick LECOMTE. Vous vous souvenez sans doute que nous avons voté une subvention exceptionnelle de manière à pouvoir financer le départ d'un container dont le contenu était utile aux populations.

J'ai reçu un courrier de M. DIABI qui, très gentiment, se fait le porte-parole de la communauté et qui adresser à notre conseil municipal des mots de gentillesse, que je lis.

« Je ne peux pas trouver un mot qui serait capable de traduire l'engouement que la PADS PARIS et les habitants de Sélinkegny ont éprouvé quand l'arrivée du container fut annoncée. Les matériels sont arrivés à Sélinkegny au moment où les élèves de la 1^{ère} année et certains de la 2^{ème} année étaient assis à même le sol pour étudier. Les lits du dispensaire attendaient aussi d'être changés. »

Monsieur le Maire, le coût du transport de ce container nous a été communiqué par nos amis de Roncq qui ont fait le déplacement à Sélinkegny, ce qui nous oblige impérativement à prendre soin et à entretenir tous les outils. Nous nous engageons à surveiller, entretenir et à bien utiliser tout le contenu de ce container.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées. »

C'est un message très sympathique.

On se donne un peu de temps, en début de séance, pour consacrer nos travaux à la coopération décentralisée. Il me semble important de leur donner un coup de projecteur parce que nous sommes engagés d'une manière très forte au niveau municipal. C'était important, pour moi, de suivre l'état d'avancement de cette coopération décentralisée et les perspectives d'avenir qui se dégagent.

Je salue tous les membres de l'association Roncq-Sélinkegny présents dans la salle, qui accompagnent leur Président.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. LECOMTE -

Monsieur le Maire, je voudrais d'abord vous remercier de nous accueillir et de nous laisser un temps de parole.

Si vous le permettez, nous allons démarrer par une projection qui sera laissée en démonstration le 26 juin, pour Africa'Lys.

Applaudissements en fin de projection

La projection à laquelle vous venez d'assister retrace le parcours de notre association sur 17 ans de coopération avec le village et avec la PADS, association pour l'aide au développement de Sélinkegny, constituée par les émigrés vivant à Paris et qui ont voulu aider leur village. Evidemment, toutes ces opérations n'auraient pas été possibles s'il n'y avait pas eu, avant tout, une volonté réelle affichée par les gens de Sélinkegny de prendre

leur destin en main. Cette démarche avait trouvé un commencement initié par les ressortissants de la PADS qui s'étaient constitués en association depuis 1982. Avec leurs moyens (ce sont des travailleurs émigrés), ils avaient trouvé la possibilité de creuser des puits, de les daller et de mettre en place des pompes à pied afin d'approvisionner les villageois en eau potable. Par la suite, les besoins financiers ont bien évidemment dépassé leurs capacités et ils ont eu besoin de partenaires. C'est au travers d'autres associations de développement et de jumelages, et sur la région, l'une des plus anciennes se trouve dans la commune de Bafoulabé dont dépend Sélinkégné, c'est la ville de Lesquin.

A travers ce jumelage, on a pu rencontrer des gens de Paris, Boubakar DIABI dont vous avez vu la photo notamment.

Cela se passait en 1987 et c'est alors que nous nous sommes rencontrés. Ensemble, nous avons voulu monter un jumelage qui soit basé sur la coopération et sur le respect mutuel des hommes et des engagements qui seraient pris.

Il a été rapidement dit que nous ne ferions pas ce qu'ils savaient déjà faire, mais que nous les aiderions à faire. Les deux axes retenus furent la santé et l'éducation, à la suite de ce premier voyage en 1987, auquel avait notamment participé Jean-Albert BRICOUT.

Aujourd'hui, on peut reconnaître que la plupart des objectifs définis ont été atteints. Le travail mené en commun a doté le village d'infrastructures solides, accompagné par des actions de formation qui assurent au village un personnel compétent et reconnu, notamment dans le domaine de la santé.

Sur toute cette période, les investissements ont atteint pour notre part la somme de 139.183 € à laquelle il faut ajouter la part contributive du travail apporté par les villageois, qu'on appelle la tâcheronnage.

Nous tenons à remercier la ville de Roncq qui a soutenu depuis le début notre association, ce qui a été concrétisé le 18 décembre 1988 par la signature d'une charte de jumelage-coopération, par le versement d'une subvention régulière et de subventions exceptionnelles comme dernièrement pour l'envoi du container, en outre en nous confiant des animations comme, par exemple, la buvette du 14 juillet.

Quels sont nos projets ?

C'est la continuation du travail entrepris en commun avec les villageois et la PADS :

Construction d'un second cycle (équivalent d'un collège) avec équipements et matériels : mobiliers, panneaux solaires, centre de documentation. Ce sera le dernier équipement construit au village après le dispensaire, qui est transformé en centre de santé.

L'école du 1^{er} cycle, les logements pour les enseignants et agents sanitaires, le centre social de l'Association des femmes, la plantation d'un hectare de périmètre maraîcher ; enfin, le développement d'un volet élevage, compte tenu de la spécificité du village, pour compléter la construction d'un parc de vaccinations des animaux que nous avons aidé à financer cette année.

La poursuite de la formation des hommes et des femmes pour la gestion des équipements réalisés : école, coopérative scolaire, association de parents d'élèves, association de femmes au centre social, association de gestion de périmètre maraîcher et centre de santé.

Enfin, il est possible que, compte tenu de la situation du Sahel et de sa désertification, nous soyons interpellés sur le problème de l'alimentation en eau potable du village. Ce travail a commencé avec l'aide de la Direction régionale de l'hydraulique et d'énergie de Kayes en lien avec le Conseil régional Nord/Pas-de-Calais.

Sur vos tables, a été déposé un petit dépliant qui sera remis à toutes les personnes qui participeront à nos animations, qui viendront à la journée du 26 juin. Vous y trouvez d'une part un condensé de l'historique de l'association et, d'autre part, de l'esprit qui préside à notre jumelage – coopération.

Je suis à votre disposition si vous aviez des questions. Je précise que des membres éminents de l'Association sont présents au fond de la salle.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur le Président, pour cette belle présentation. Je félicite tous ceux qui ont œuvré pour ce reportage vraiment magnifique. Rien qu'à la lecture de la brochure dont vous venez de parler à l'instant intitulée *Nous n'exportons pas le développement, nous aidons nos partenaires à y travailler...* c'est vraiment la philosophie, à savoir que nous ne faisons pas à la place, nous faisons avec les gens, à côté d'eux ; c'est toute la force de cet instrument magnifique qu'est la coopération décentralisée.

Mes chers collègues, avez-vous des questions sur ce jumelage.

Pendant qu'ils découvrent la brochure, Monsieur le Président, je voudrais vous poser une première question : au bout de pratiquement 20 ans de jumelage-coopération, qu'avez-vous vu évoluer dans nos relations, et pas simplement sur le concret du terrain que nous avons pu voir au travers des actions réalisées, chez nous comme chez nos partenaires ?

M. LECOMTE –

On peut dire que Sélinkegny est aujourd'hui un village sur le point de décoller et sur le point d'acquérir une autonomie. Notre rôle n'est pas non plus d'y créer un îlot de richesse dans un océan de pauvreté ; évidemment, la région n'est pas très riche.

Notre fierté, c'est le fait que les équipements mis en place profitent à toute une zone d'habitat ; les quelque 2000 habitants de Sélinkegny ne sont pas seuls, il y a aussi les 5000 habitants autour et qui, aujourd'hui, vivent beaucoup mieux, en meilleure santé. On relève moins de décès pour des causes relativement bénignes. Je parle sous le contrôle de Muriel qui s'occupe de la gestion sanitaire : aujourd'hui, les accouchements se passent quand même beaucoup mieux.

Je vais vous donner quelques images, ce sont aussi les contacts humains, l'apprentissage d'une relation avec l'autre, d'une compréhension de l'autre, de casser les images toutes faites que l'on peut avoir en tête... dans les premiers temps, on arrive avec sa certitude d'Européen (*on va vous apporter le progrès...*) puis, quelque temps plus tard, on se rend compte que, finalement, ils ont aussi des choses à nous apprendre, notamment sur les rapports humains.

Une image, ce sont aussi les relations entre les jeunes, les gens de Roncq et de Paris lors des animations, des échanges. Une jeune Malienne sur un char lors de la Fête des madeleines... ce sont maintenant des échanges réguliers entre des jeunes puisqu'on avait emmené une belle troupe de jeunes.

Notre rôle ne se limite pas à satisfaire des besoins matériels mais aussi pour porter un message, pour échanger, comprendre, évoluer nous-mêmes. Après 17 ans, on peut dire que nous ne sommes plus tout à fait les mêmes, que si notre regard reste critique, on a été obligé de prendre en compte les spécificités locales.

M. LE MAIRE-

Sans demande d'intervention, Monsieur le Président, sachez que tous les collègues unanimes, présents autour de cette table, soutiennent profondément l'action de ce jumelage – coopération qui, il faut le rappeler, est également un jumelage de ville à ville, par le biais de nos associations, nos partenaires et nous sommes toujours aussi résolus, toujours aussi déterminés qu'il y a presque 20 ans à poursuivre cette belle action. Je peux vous assurer que tout le monde est résolu à vous suivre dans cette belle aventure humaine.

M. LECOMTE-

C'est tellement vrai que, dans les manifestations du village de Sélinkegny, le déplacement et celui du Maire encore plus, fait partie des quatre grands événements de l'année. Si nous n'y allions pas, ce serait un drame pour eux.

Vous comptez beaucoup pour les habitants de Sélinkegny et ils vous remercient.

M. LE MAIRE -

Je vous laisse sur ces belles paroles, en vous remerciant pour cette information qui m'a semblé fort utile pour le conseil municipal.

Monsieur LECOMTE, bonne soirée.

M. LECOMTE –

Merci, Monsieur le Maire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2004

M. LE MAIRE - Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

Je porte aux voix. Qui est favorable à cette approbation ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Callewaert (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2003 dressé par M. Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

I. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;

II. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

III. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

IV. Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé.

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE –

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet de notre ordre du jour, dont une bonne partie est surtout consacrée aux finances, en l'occurrence à M. TAILLEZ et je vais demander à Mme CALLEWAERT d'assurer la présidence de la réunion en lui donnant la parole.

(Sortie de Monsieur le Maire)

Mme CALLEWAERT –

Monsieur TAILLEZ, je vous donne la parole.

M. TAILLEZ –

Je vous en remercie, Madame CALLEWAERT.

Les quatre délibérations suivantes constituent un ensemble relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice passé. Elles viennent confirmer et détailler les propos tenus lors de notre séance du 17 février 2004, durant laquelle nous avons voté le budget primitif car, vous le savez, maintenant il est une tradition que nous avons instaurée de voter le budget d'une année en y intégrant le résultat de l'année précédente.

L'exécution budgétaire se traduit par un excédent de la section de fonctionnement de 1.972.506,43 € ; cet excédent est très logiquement la conjonction de deux phénomènes :

- Tout d'abord, nous avons dépensé moins que ce que nous avons prévu et en fonctionnement, c'est plutôt une satisfaction. Les crédits ouverts correspondant à des opérations réelles ont été consommés à hauteur de 94,8 % ; ils sont globalement stables par rapport à 2002, en l'occurrence une légère augmentation de 0,3 %.

Mais si nous rentrons plus finement dans leur composition, nous constatons que les charges à caractère général, que l'on assimilera, entre guillemets, au train de vie de la commune, sont en baisse de plus de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Nos concitoyens ont-ils eu, pour autant, à souffrir d'une baisse de la qualité des services que leur rend la commune ? La réponse est assurément négative. Ce n'est pas au détriment de la qualité mais au profit d'une réforme des fonctionnements municipaux, sous l'impulsion de M. le Maire et de M. Bruno DUBOIS, Directeur général des services, dans laquelle chacun de nos fonctionnaires se sent acteur à part entière. 2003 fut l'année de démarrage de ces changements ; il nous faut poursuivre l'effort jusqu'à la fin de notre mandat.

Et que dire des dépenses de personnel ?

Voilà un poste que l'on dit inéluctablement en hausse, de l'ordre de 3 à 5 %, hausse que nous devons subir. Entre 2002 et 2003, elles n'ont finalement augmenté que de 1,1 % ; c'est une nouvelle illustration du mode de fonctionnement des services.

Il est de notre devoir à tous de préserver la capacité de la commune à pouvoir investir, à pouvoir développer ou conforter notre patrimoine, à offrir à nos concitoyens un cadre de vie agréable. N'oublions pas que notre indépendance financière est particulièrement menacée, que nos recettes nous échappent (on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises) à plus de 60 % et que notre salut passe par la maîtrise de nos dépenses de gestion, telle qu'est venue le confirmer la démarche pluriannuelle que nous avons initiée.

- Le second phénomène, responsable de l'excédent de fonctionnement, provient d'ailleurs de nos recettes puisque nous avons encaissé près de 150.000 € de plus que ce que nous avons prévu. C'est très majoritairement le résultat d'une estimation prudente de remboursement sur rémunérations et sur cessation progressive d'activités qu'effectue la Sécurité sociale au profit de la commune.

A quoi dédions-nous cet excédent ?

Tout d'abord, bien évidemment, nous couvrons le besoin de financement de notre section d'investissement à hauteur de 371.126,66 € et, dans la même logique, nous utiliserons le solde de 1.601.379,77 € pour financer nos opérations d'investissement 2004 tel qu'indiqué au budget primitif et tel que nous l'examinerons tout à l'heure dans une délibération suivante.

Ces changements de méthode de travail, que j'ai évoqués tout à l'heure, ont certes permis de moins dépenser en fonctionnement ; elles ont également permis de mieux dépenser en investissement.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à près de 80 %. Nous nous sommes contentés d'examiner les comptes administratifs des six dernières années et il s'agit très nettement de la meilleure performance sur ces six ans. On nous rétorquera que les acquisitions de terrains ou de matériels, qui sont faciles à réaliser et importantes en 2003 (nous le concédons) avec les terrains Motte-Dewavrin et Novoplastic, viennent en quelque sorte augmenter artificiellement cette performance. Je pense que c'est un peu rapide comme raisonnement. Les travaux, que nous avons budgétés à hauteur de 2,5 M€, ont été également réalisés à près de 70 %.

C'est bien sûr le fruit d'un travail collectif, celui de l'ensemble des services municipaux qui oeuvrent à la concrétisation de nos projets et j'adresse un coup de chapeau particulier aux services techniques. Quand on voit l'énergie dont ils ont fait preuve, avec Pascal FLAHOU et Renée CALLEWAERT, nous ne pouvons qu'être complètement rassurés pour la conduite des grosses opérations à venir.

Je pense que c'est également la résultante d'une vraie démarche de construction budgétaire. Il y a des phrases qui marquent et j'entends encore l'un des élus de notre conseil réagir après l'une de mes premières interventions, au cours de ce mandat (je pense que c'était dans le courant de l'exercice 2002) en qualifiant le budget, que nous venions de présenter, de « bric et de broc ». Ces propos qui étaient alors, probablement, complètement excessifs nous ont, en réaction, fait progresser finalement et, en 2003, nous avons su être beaucoup plus fins dans nos prévisions et continuerons ainsi jusqu'à la fin de notre mandat.

Enfin, les autorisations de programme et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement contribuent, à n'en pas douter, à l'obtention de cette bonne performance.

En conclusion, je souhaiterais simplement me tourner vers François SCHOCKAERT, Directeur des services financiers, pour lui exprimer mes vifs remerciements pour le travail qu'il effectue avec toute son équipe et les conseils avisés qu'il nous prodigue.

Je vous remercie de votre attention.

Mme CALLEWAERT –

Y a-t-il des questions ?

M. DECEUNINCK -

Dans sa présentation, M. TAILLEZ a apporté des réponses à nos questions. Je vais donc m'attacher à d'autres points, sans revenir sur ce qui a été dit sauf en ce qui concerne la maîtrise des dépenses de personnel.

Effectivement, on constate une diminution par rapport à l'enveloppe 2002 de l'ordre de 200.000 € qui, pour partie, semble liée à une révision du contrat d'assurance (100.000 € si j'ai bien lu) par rapport à ce qui pouvait exister les années précédentes et de longue haleine.

Monsieur TAILLEZ, je voudrais m'assurer ce soir que la réduction de 70 % de cette prime d'assurance permette néanmoins d'assurer le même type de prestation aux personnels communaux. Il me semble que, de toute façon, la prestation devrait être différente vu la variation de cette prime.

M. TAILLEZ –

Bien évidemment, quand une collectivité ne s'assure pas, elle est son propre assureur de toute façon. Aucune crainte à avoir par rapport aux prestations que l'on peut offrir à nos salariés. C'est un point qui me tient particulièrement à cœur ; nous ne nous voyons pas jouer avec ce type de chose.

M. DECEUNINCK –

Cette question a-t-elle été abordée en CTP ?

M. TAILLEZ –

Tout à fait, nous ne faisons absolument rien sans aborder ce type de question en CTP ; c'est très clair. On a l'avantage d'avoir à nos côtés des fonctionnaires extrêmement professionnels qui ne passeront pas à côté de ce genre de chose.

M. DECEUNINCK –

J'ai questionné mes prédécesseurs sur ce point et la réponse était négative.

M. TAILLEZ –

Vous m'en voyez extrêmement étonné et Bruno DUBOIS me le confirme.

M. DECEUNINCK –

Vous avez évoqué les charges à caractère général –chapitre 11– qui constituent en fait les moyens mis à disposition des services pour rendre les prestations à la population. J'ai constaté entre le compte administratif 2000 et celui de 2003 une augmentation de plus de 20 % de ces charges à caractère général : effectivement, les prestations à la population ont augmenté.

Un élément me gêne néanmoins, c'est la disparité qui peut exister entre différents services. Vous le savez, j'étais un fervent défenseur du vote des éléments budgétaires par fonction, ce qui permettait de donner plus de transparence politique à l'exercice comptable puisque chaque service disposait d'un budget propre et devait s'y tenir. Vous êtes revenus sur cette disposition et j'ai constaté, en comparant 2000 et 2003, que les charges à caractère général attribuées à la fonction Sport–jeunesse avaient diminué à 2 % par rapport à 2000, alors que le global augmente de 20 % !

Je me suis posé la question de savoir si, effectivement, la ville de Roncq subissait un phénomène de vieillissement accentué ou si la pratique du port n'intéressait plus personne, ou encore s'il s'agissait d'une politique délibérée de l'administration municipale ?

M. TAILLEZ –

Le premier élément de réponse qui peut vous être apporté est le suivant : vous ne comparez pas des chiffres comparables, en l'occurrence le périmètre des charges à caractère général, entre 2000 et 2003, a évolué notamment causé par des dispositions telles que l'enfouissement de réseaux qui, auparavant, était inévitablement repris en investissement. Ce point a été revu et, aujourd'hui, cette dépense qui se chiffre tout de même à des centaines de milliers d'euros, impacte désormais le fonctionnement. L'augmentation que vous pointez de 20 %, qui est très vraie et que l'on ne peut que constater, n'est finalement pas significative parce que le périmètre n'est pas le même.

Quant à la ventilation par fonction, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter au sein de notre assemblée, il nous semblait plus pertinent, mais je comprends très bien que vous puissiez avoir un avis divergent sur le sujet, d'avoir cette ventilation par nature tout simplement parce qu'elle offrait beaucoup plus de lisibilité. Certains d'entre nous également ont une expérience dans l'entreprise et il est rare d'exprimer ainsi ; un budget ou un compte de résultat dans l'entreprise ; généralement, on y trouve des charges de personnel, des frais généraux, un certain nombre de postes.

Aujourd'hui finalement nos services, grâce à cela, ont acquis une bien meilleure maîtrise de la gestion de leur budget parce qu'ils en sont réellement gestionnaires. Nous n'avons pas forcément le sentiment que c'était parfaitement le cas auparavant.

Sur ce point, finalement, il s'agissait vraiment des prémices de la démarche qui ont été un peu accélérées au cours de ces dernières années, qui consistent à responsabiliser et à modifier notre gestion administrative. Donnons du poids aux services et responsabilisons-les.

M. DECEUNINCK –

Mais, par cette méthode, vous faites complètement l'inverse.

M. TAILLEZ –

Absolument pas, Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

En outre, il s'agit seulement d'un processus de vote et non pas de fonctionnement du système comptable de la municipalité. C'était donc bien un principe d'engagement politique dans le cadre du budget primitif que d'accorder une certaine enveloppe à une fonction, selon un programme de développement et non pas un problème comptable purement technique.

M. TAILLEZ –

Soyons cohérents, Monsieur DECEUNINCK ; si nous donnons à un service un budget exprimé par nature et que les élus le votent par fonction, comment voulez-vous que les gens s'y retrouvent ?

Ayons de la cohérence globale et, si nous voulons impliquer nos fonctionnaires et nos techniciens dans le fonctionnement municipal, donnons-leur les moyens de le faire. C'était vraiment ce qui nous animait et, aujourd'hui, le retour d'expériences est extrêmement positif ; nos services sont ravis de le faire.

Roncq avait été ambitieuse en agissant ainsi parce que c'est une commune qui expérimentait le vote par fonction. Quand j'ai constaté que cette modalité de vote avait été choisie par 1 à 2 % des communes françaises, je me suis dit que, finalement, l'expérimentation était intéressante mais que nous allions peut-être, pour une fois, rentrer un peu plus dans la norme.

Concernant le sport, Michel MATHON y répondrait probablement beaucoup mieux que moi. Je suis néanmoins certain que la municipalité n'a absolument pas revu une politique qui visait à diminuer le poids du sport dans notre façon de fonctionner.

Je n'ai pas de réponse précise à vous faire par rapport à la baisse des 2 % dans la mesure où finalement, déjà, la hausse de 20 % elle-même n'étant plus complètement fiable compte tenu du périmètre évoluant, il faudrait que nous remanions tous les chiffres pour rendre cette statistique beaucoup plus fiable.

L'une des grosses interventions de la commune au niveau du sport, bien évidemment indépendamment et exclusivement des subventions aux associations mais je pense que c'est un point essentiel quand même et nous avons vu que nous étions en mesure d'offrir une stabilité de l'enveloppe auprès du milieu associatif sportif –point extrêmement important– Je pense que des tas d'autres actions concrètes (Michel le développerait plus facilement) pourraient s'illustrer aujourd'hui.

M. MATHON –

Une action a généré un peu d'économie, c'est le Raid de Hauteville qui, aujourd'hui, fonctionne en intercommunalité.

Au niveau des structures sportives, au contraire, on fait quand même pas mal de frais pour les installations ; on essaie de les remettre en sécurité. Au niveau du sport tout au moins, je ne crois pas que des choses aient changé, loin de là.

M. DECEUNINCK –

Mon propos ne concernait pas les installations, Monsieur MATHON, mais l'animation qui peut être fournie et donc les prestations exercées par la ville dans ce domaine.

M. TAILLEZ –

Je n'ai pas d'éléments précis à vous donner, ni de liste exhaustive. Par contre, on écoute nos concitoyens, on écoute un certain nombre de personnes qui sont également acteurs dans le domaine du sport et je n'ai pas le sentiment qu'elles se plaignent aujourd'hui de l'implication de la commune dans la gestion du monde sportif. Mais si c'était le cas, qu'elles se rapprochent de Michel MATHON pour que nous puissions en discuter plus amplement.

M. DECEUNINCK –

On a évoqué le sport ; j'évoquerai encore les actions jeunesse : a priori, des animations qui pouvaient exister en direction de la population 18 – 25 ans ont été systématiquement supprimées des prestations offertes par la municipalité.

M. TAILLEZ –

De la même façon, je ne vais pas aborder un point sur lequel je n'ai pas d'éléments précis à vous communiquer dès ce soir ; Jeannique VANDEWIELE étant retenue. Je me pose une simple question ; si nous avons effectivement supprimé ces actions 18-25 ans, ce qui reste probablement à confirmer, peut-être les avons-nous amendées, modifiées ou adaptées en fonction de nouveaux besoins. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une décision que nous avons prise de façon arbitraire, en disant que finalement aujourd'hui les 18/25 ans ne nous intéressent plus. Je le répète, si tel a été le cas, on peut supposer mais c'est plus qu'une supposition pour connaître l'implication de Jeannique dans ce domaine et on sait aussi l'enthousiasme de ces équipes pour essayer de bâtir des formules.

Par contre, l'élément extrêmement important, finalement j'ai le sentiment que l'on fonctionne aujourd'hui beaucoup plus sur du sur-mesure et sur une analyse extrêmement fine des besoins. C'est peut-être moins spectaculaire ; cela donne peut-être moins lieu à

communication mais je peux vous certifier que les actions existent bel et bien, et j'ai plutôt envie de rendre hommage au travail réalisé par le service Jeunesse.

M. DECEUNINCK –

De mon côté, je vous confirme qu'il n'y a plus rien pour les 18-25 ans !
Ne cherchez donc pas à me convaincre, regardez la situation telle qu'elle existe.

M. TAILLEZ -

Ecoutez, lors de la dernière réunion entre adjoints, Jeannique VANDEWIELLE a bien présenté l'ensemble des actions qu'elle propose. Je peux vous le certifier, sauf à devoir augmenter la force de lecture de mes lunettes ou à m'équiper d'autres appareils parce que j'ai bien entendu et j'ai bien lu des actions en faveur des 18-25 ans.

Vous pouvez effectivement affirmer que je mens ; je ne peux que vous le laissez dire. A nouveau, je peux vous certifier que des actions en faveur des 18-25 ans existent. Je regrette l'absence de Jeannique ce soir ; je suis certain que vous auriez un débat intéressant sur le sujet.

Mme CALLEWAERT –

Y a-t-il d'autres intervenants ?

M. COSYN -

Pourriez-vous revenir sur le graphique précédent, sous forme de camembert car j'ai une remarque à faire. Effectivement, pour cette année 2003, l'évolution des charges de personnel a été maîtrisée et la progression a été de l'ordre de 60-70.000 € sur 2002. Elle représente néanmoins 55 % du budget de fonctionnement, ce qui est quand même énorme.

2004 risque de ne pas connaître la même évolution ; un certain nombre de mesures ont été prises en CTP pour le personnel communal, notamment dans le cadre de formations, de promotions, ce que je ne critique pas ; j'ai participé à ces réunions et j'ai approuvé les mesures proposées mais je crains que la progression soit supérieure à 1 % ; mon estimation me fait penser que nous avoisinerons plus un taux de 2,5 – 3 % que d'être à 1 % à savoir que l'on va arriver rapidement à un ratio de frais de personnel qui va friser les 60 % du budget de fonctionnement de la commune.

Je ne reprendrai pas le débat que nous avons eu pour le budget primitif ; j'en reparlerai lors de la préparation du prochain. Je crois toutefois qu'il est plus qu'urgent de se poser la question de savoir comment doit évoluer le personnel communal ?

Quels sont les services qui doivent rester communaux, à la disposition de la population ?

Quels sont ceux qui devront disparaître un jour ou l'autre de la charge du fonctionnement communal ?

A la vitesse à laquelle évoluent les choses, compte tenu de la situation que nous connaissons au niveau des finances publiques et nationales, je crains que, malgré nous, un jour ou l'autre nous nous retrouvions ponctionnés de deux façons :

- par nos recettes qui dépendent, pour la partie la plus importante, de dotations globales (fonctionnement, fonds de compensation TVA et autres) et qui risquent d'être comprimées car n'évoluant pas ;
- d'un autre côté, nous verrons nos charges sociales, notamment la part cotisations sociales sur nos salaires, sur les charges de personnel, augmenter d'une façon sensible.

Dans le même temps, si nous voulons promouvoir les agents et leur donner un espoir de progresser dans leur carrière, et ce qui a été fait va dans ce sens, il faudra un jour se poser la question : la masse salariale existante ne pourra plus être divisée par le même nombre mais par un nombre inférieur de façon à ce que les agents présents puissent continuer à bénéficier d'une forme de promotion et à évoluer car, à un moment donné, il faudra analyser ce qui relève du domaine public et du domaine privé.

Deuxième remarque sur le budget, c'est la part importante des charges à caractère général qui possèdent une tendance inflationniste.

Un troisième point sur lequel je voudrais revenir mais sans lancer de débat : l'investissement.

Un certain nombre d'investissements lourds ont été réalisés, ce qui a permis de consommer ce budget à concurrence de 80 % ; c'est une première depuis de nombreuses années. Je ne dirais pas que les acquisitions en sont la cause, il fallait les faire, ce qui a été fait.

Je regrette toutefois que le taux d'endettement actuel, dans cette commune, soit extrêmement faible sur le long terme et que nous n'ayons pas profité de cette situation financière particulièrement intéressante pour soulager le budget de fonctionnement, pour soulager le court terme en privilégiant des investissements sur 20-25 voire 30 ans. Aujourd'hui la Caisse des dépôts et consignations prête aux communes à des taux inférieurs à 4 % sur des périodes allant jusqu'à 25 ans.

Voilà pour les remarques sur la forme que je souhaitais faire à propos du compte administratif.

Quant au fond, ce compte administratif a été exécuté en conformité avec ce que vous nous aviez annoncé. Nous n'étions pas d'accord avec le budget primitif ; néanmoins, je constate que le compte administratif est bien le reflet de vos décisions. Pour cette raison, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons tout simplement.

M. TAILLEZ –

Finalement, nous nous rejoignons sur un certain nombre de points.

Vous nous faites part de votre préoccupation quant à la l'augmentation de la proportion des charges de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, c'est un fait et j'ai presque envie de dire, comme vous d'ailleurs, que cette proportion va continuer à croître. Je relie cette remarque au deuxième point que vous avez abordé, l'augmentation des charges à caractère général qui, pour ma part, n'est pas inéluctable. On peut contenir l'augmentation de ces charges voire s'inscrire dans un cycle de baisse.

2003 le prouve par rapport à 2002.

2004 le prouvera par rapport à 2003, c'est clair.

Forcément, nous allons stabiliser les charges de gestion globalement. Par contre, les dépenses de personnel augmentant quoi que l'on dise, certes de 1 % cette fois, probablement un peu plus l'année prochaine par l'effet du nouveau régime indemnitaire... inévitablement et mathématiquement la proportion globale évolue à la hausse.

Indépendamment de ce pourcentage, de ce poids des charges de personnel dans l'ensemble des charges à caractère général, il nous importe surtout de préserver notre épargne de gestion et, corollairement, notre capacité d'autofinancement.

Nous sommes partis de cet objectif de générer une épargne de gestion d'environ tel volume et comment faire pour continuer à la générer. C'est la démarche pluriannuelle dont je parlais tout à l'heure qui inscrit les dépenses à caractère général dans un cycle de baisse, les dépenses de personnel dans un cycle de légère hausse et une stabilité des autres dépenses. Ainsi le poids global, certes, reste identique mais la proportion des charges de personnel augmentera de façon certaine, d'où l'intérêt d'ouvrir des débats comme vous le faites ce soir, d'ouvrir des chantiers qui peuvent consister à se poser la question : quels sont les services actuels qui relèvent effectivement du rôle de la commune, avec un traitement dit en régie, et quelles autres missions pouvons-nous peut-être confier à l'extérieur ? Ce sont

des débats que l'on se doit d'avoir, de toute façon, si l'on ne veut pas être en situation de fragilité à un moment donné.

Par rapport à l'investissement, je prends acte de votre satisfaction quant à sa bonne réalisation. A une époque, nous avons eu le débat sur le montant de la dette. Vous avez pu le constater, en 2004 les choses évoluent. J'avais vivement souhaité que nous prouvions, au moins une première fois, que nous étions en mesure d'accroître ce taux de réalisation qui avoisinait les 30 % jusqu'à présent et que nous avons porté à plus de 70 % pour les travaux. Je voulais donc le prouver dans une phase première. Nous y sommes donc parvenus, nous sommes structurés pour pouvoir réaliser les travaux d'investissement que nous inscrivons au budget. Nous allons passer maintenant à une phase où nous pourrions imaginer que l'emprunt soit, sur le long terme, une source de financement de gros projets.

Mme CALLEWAERT -

Sans autre demande d'intervention, passons-nous au vote ? Au préalable, parlez-vous du compte de gestion 2003 ?

1.02 - COMPTE DE GESTION 2003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Callewaert (le Maire s'étant retiré),

- I. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;*
- II. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003 ;*
- III. Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;*
- I. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2003, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- II. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- III. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2003, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. TAILLEZ -

Effectivement, dans la foulée, je peux aborder ce point. Chaque projet de délibération fera l'objet d'un vote séparé, mais je pense utile de vous présenter au préalable le compte de gestion.

Cette présentation est équivalente à celle du compte administratif. Pourquoi ?

Nous faisons en fait le même exercice, à la seule différence que nous n'intégrons que les dépenses propres à l'exercice, sans reprise des restes à réaliser en dépenses et recettes. Par voie de conséquence, l'exercice budgétaire 2003 se solde par un excédent de 2.652.322,95 €.

Mme CALLEWAERT –

Y a-t-il des questions ?

M. DECEUNINCK –

Autre différence, Monsieur TAILLEZ : le compte de gestion est établi par le Receveur municipal et non pas par la commune.

M. TAILLEZ –

Vous avez tout à fait raison, merci pour cette précision.

Nous avons voté le budget le 14 février dernier et nous étions prêts à reprendre le résultat de l'exercice dès le budget primitif ; d'ailleurs nous entretenons de très bonnes relations avec le Trésorier d'Halluin : nous travaillons vraiment main dans la main pour que cette situation puisse être arrêtée au plus vite pour une reprise du résultat dès le budget primitif, en l'occurrence au 14 février.

Bravo également à M. WARIN ; on peut effectivement le citer.

Mme CALLEWAERT –

Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à deux votes séparés.

Vote du vote sur le compte administratif

Pour..... majorité municipale (moins 2 voix faute de procurations)
 Abstentions..... deux groupes d'opposition
 Contre..... aucun

Vote du compte de gestion

Pour..... UNANIMITE

(Retour de Monsieur le Maire)

Mme CALLEWAERT –

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous faire part que le compte administratif a été voté par la majorité de vos conseillers (21 voix) et que les deux groupes d'opposition se sont abstenus. Le compte de gestion a été adopté à l'unanimité.

Par conséquent, Monsieur le Maire, je vous félicite et vous applaudis.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE -

Je vous remercie pour ces encouragements et je tiens à féliciter Jean-François TAILLEZ ainsi que les services des finances dirigés par M. SCHOCKAERT dont chacun connaît le professionnalisme. C'est à signaler parce que ce genre de collaborateur est tout à fait rare et nous sommes ravis de pouvoir travailler avec lui ; merci, Monsieur SCHOCKAERT et nous l'applaudissons aussi.

(Applaudissements)

1.03 - AFFECTATION DU RESULTAT 2003
--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2003 en adoptant le compte administratif. Celui-ci fait apparaître les éléments suivants:

I. EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- un solde d'exécution positif de.....	87 415,35 €
- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de	691 316,24 €
- des restes à réaliser en recettes d'un montant de	232 774,23 €
 soit un besoin net de financement de	 371 126,66 €

II. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Un excédent de clôture de 1 972 506,43 €

En application de l'instruction comptable, ce résultat excédentaire doit être affecté en priorité :

- I. à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,*
- II. pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, soit en excédents de fonctionnement reportés, soit en une dotation complémentaire en réserves.*

M. le Maire propose d'affecter en totalité en réserves, au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés », l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2003.

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE -

Nous poursuivons et c'est toujours M. TAILLEZ qui a la parole pour cette affectation.

M. TAILLEZ –

Nous avons déjà évoqué ce point au cours de mon intervention précédente. L'idée est d'affecter l'excédent de fonctionnement, inévitablement d'abord pour financer le besoin de la section d'investissement, le reste étant porté sur la section d'investissement pour financer nos nouveaux projets sur l'exercice 2004.

Il s'agit en fait d'acter ce que nous avons déjà imaginé lors du vote du budget primitif.

M. LE MAIRE -

S'il n'y a pas de question, je porte aux voix. Qui est pour ?

POUR groupe majoritaire et groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

ABSTENTION groupe « Alliance & Actions »

1.04 - RAPPORT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE - ANNE 2003

En application des articles L.2241-1 et L. 2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notre assemblée délibérante a à connaître chaque année, au travers d'une délibération, du bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice écoulé, le tableau récapitulatif correspondant devant être annexé au compte administratif.

Outre les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, cet inventaire doit également faire apparaître les droits réels immobiliers (servitudes...).

Tel est l'objet de la présente, portant récapitulatif des mouvements fonciers entrepris au titre de l'année 2003 dont les caractéristiques principales peuvent être résumées comme suit :

- ⇒ Achèvement des maîtrises foncières relatives à l'aménagement de notre Centre -Bourg ;*
- ⇒ Sauvegarde de la fenêtre verte « Plaine de Bousbecque » entre le Blanc- Four et le Centre - Bourg et consolidation de la ceinture verte du Bois Leurent ;*
- ⇒ Reconquête du site NOVOPLASTIC portant développement économique et transfert de services municipaux.*

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des opérations immobilières qui s'y rattachent :

ACQUISITION(S) :

DESIGNATION DU BIEN	VENDEUR	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF
Immeuble à usage d'habitation 7 rue des Arts AK 52 169 m ²	M.Vandermarlière	78 169,59 € (hors frais)	03.07.03 convention ville LMCU : préemption puis rétrocession	Transformation en commerce. (dynamisation du centre bourg)
DESIGNATION DU BIEN	VENDEUR	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF
Immeuble à usage professionnel AK 267 675 m ²	M. Debaere	213 000 € (hors frais)	Janvier 2004	Transformation en Habitat et commerce. (dynamisation du Centre bourg)
Terrains Rue de Lille (entre Actival et Novoplastic) 9 ha 10 a 67 ca (AL348,AM16,AN147 et 148,AN149, 150, 151 et 152)	Maître Theeten Liquidateur judiciaire des Etablissements Motte Dewavrin	268 645 € (hors frais)	Acquisition par enchères à la barre du TGI Délibération de validation en juillet 2003	Préservation d'une fenêtre verte sur la plaine de Bousbecque et la Vallée de la Lys

Immeuble à usage de commerce et d'habitation 224 rue de Lille AL 312 421 m ²	CUDL	91 469,41 € (immeuble) + 1 719,08 € (frais supportés par LMCU)	28 et 29.08.03 rétrocession suite à préemption de LMCU	Acquisition dans le cadre de la création d'un vaste espace public en vue du renforcement de la ceinture verte du Bois Leurent
Divers bâtiments à usage industriel et terrain autour 291 rue de Lille AN 122 et AN 145 - 36.377 m ²	UCABAIL Immobilier	1 000 000 € (hors frais)	23.12.03	Développement Economique et relocalisation de services municipaux

CESSION(S) : NEANT

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE -

Nous vous écoutons à nouveau, Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ –

Cette délibération s'inscrit également dans la démarche d'approbation du compte administratif et recense l'ensemble des opérations immobilières réalisées par la commune durant l'année 2003.

Si vous le souhaitez, je peux passer les opérations dans le détail ou peut-être, plus simplement, répondre à vos questions ou préoccupations.

M. LE MAIRE –

Je passe la parole aux collègues qui souhaitent s'exprimer.

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Je rappellerai simplement notre position quant à ces acquisitions, ne serait-ce qu'à l'intention du public.

- Pour toutes les acquisitions pour le centre ville, nous y étions favorables pour avoir toujours dit qu'il fallait maîtriser le foncier sur le centre ville. Nous marquons notre accord pour l'acquisition Vandermarlière bien que nous n'en ayons pas discuté en conseil municipal, je pense que le dossier s'est réglé aujourd'hui en Communauté urbaine quant au droit de préemption.
- Immeuble Debaere c'est-à-dire les services techniques actuels. Nous étions pour le principe de l'acquisition mais contre le prix que nous avons jugé prohibitif.
- Terrains rue de Lille, entre Actival et Novoplastic à savoir les terrains de la liquidation judiciaire Motte Dewavrin, nous étions pour depuis 1983 soit plus de 20 ans. Le dossier se concrétise aujourd'hui, pas de souci de ce côté-là ; c'est ce qui nous permet de préserver la perception de cette plaine vers Bousbecque.
- Immeuble 224 rue de Lille, nous avons jugé l'opération de réaliser une placette à cet endroit tout à fait inutile.
- Immeuble Novoplastic pour 1 M€ hors frais et HT, nous avons également jugé que ce n'était pas à nous de mener cette action et nous attendons le devenir de ces bâtiments ; nous n'étions pas persuadés qu'il était indispensable d'y transférer, notamment les services techniques et nous serons vigilants quant à son devenir.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

En complément de l'intervention de M. PETILLON, par rapport à la maîtrise foncière du centre ville, je pense dommage que la Ville ne se soit pas portée acquéreur de certaines opportunités qui pouvaient exister sur ce périmètre. On restera probablement dans ce contexte, avec des dents creuses dans l'aménagement du centre alors que des propriétés étaient à vendre.

Par rapport aux trois acquisitions qui peuvent être contestables, je ferai une boutade : au niveau du 224 rue de Lille, j'espère que vous avez pu racheter les différentes enseignes de cet établissement qui pourraient être portées éventuellement sur Novoplastic, sur l'établissement lui-même ou sur la réhabilitation de la salle Catry ?

M. LE MAIRE –

Sans autre demande de prise de parole, je porte aux voix.

M. PETILLON –

S'agissant d'une information, nous n'avons pas à voter.

M. LE MAIRE –

Vous avez tout à fait raison mais je me suis laissé emporter par l'enthousiasme du vote démocratique.

1.05 - CONTRIBUTIONS DIRECTES - INDEMNITE SPECIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 97, alinéa 2 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n°82-0979 du 19 novembre 1982 modifié, précisent les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat.

Aux termes de ces dispositions, ces indemnités doivent faire l'objet de délibérations et être entérinées par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, décide au vu de l'autorisation délivrée le 2 septembre 2003 par Monsieur le responsable du Centre des Impôts de Tourcoing-Nord, pour la période du 01/09/2003 au 31/08/2004 :

- *d'attribuer à Monsieur DUMERY Hervé, contrôleur du centre de Tourcoing-Nord une indemnité de 184,47 € et à Mesdames HOUART Chantal et PHELLION Annick, agents d'assiette du centre de Tourcoing-Nord, respectivement une indemnité de 80,80 €, pour les permanences tenues au cours du 1^{er} trimestre 2004.*
- *de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas de Calais - Préfet du Nord - l'arrêté portant autorisation de versement de cette indemnité.*

Le crédit est prévu au budget primitif 2004 à l'article 6228 sous-fonction 020.

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, nous vous écoutons une nouvelle fois.

M. TAILLEZ –

Merci, Monsieur le Maire. Pour cette délibération, nous avons un vote qui consiste à nous autoriser à attribuer à trois agents du Centre des Impôts Nord une indemnité pour les vacances qu'ils réalisent à destination des habitants de la commune, leur apportant des conseils avisés sur la préparation de leur déclaration de revenus.

A titre d'information, plus de 200 Roncquois ont bénéficié d'un conseil auprès de ces trois agents au cours de la dernière campagne.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Sans demande de précision ou d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - SYNDICAT LYS NORD METROPOLE - MODIFICATION DES STATUTS - MISE EN ŒUVRE D'UNE COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ETUDE ET MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ANIMATION EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE » - SOUS COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ANIMATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES »

La mutualisation des moyens des différentes communes adhérentes du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole est un axe majeur dans la coopération de nos onze communes du territoire de la Vallée de la Lys.

Cette volonté de mise en commun de nos forces trouve sa traduction tant dans notre projet de territoire que dans les statuts du syndicat et ce, pour ce dernier point, au travers des compétences optionnelles.

Dès lors que quelques Communes (Bondues, Bousbecque et Linselles aujourd'hui) souhaitent s'unir pour la mise en oeuvre d'une politique d'animation en faveur de la petite enfance, il y a donc lieu d'adapter les statuts du syndicat en conséquence et d'en accepter le principe.

L'adaptation des statuts du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole est intervenue par délibération du Comité Syndical en date du 25 mars 2004, portant modification de son article 2.

Aux compétences optionnelles, s'ajoute la compétence optionnelle :

- « Etude et mise en place d'une politique d'animation en faveur de la petite enfance », laquelle se décline en sous compétence optionnelle :*
- « Assistance technique à l'animation d'un Relais d'Assistants Maternelles ».*

S'agissant d'une compétence optionnelle, les charges correspondantes sont exclusivement réparties entre les communes concernées.

En conséquence et conformément à l'article L 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur cette modification statutaire portant extension des compétences optionnelles du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole.

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE -

Il s'agit d'une délibération relative à une compétence optionnelle dans laquelle nous n'entrons pas, celle du Syndicat Lys Nord Métropole. Mme CALLEWAERT va nous apporter quelques explications.

Mme CALLEWAERT -

Quelques communes, adhérentes au syndicat Lys Nord Métropole, dont Bondues, Bousbecque et Linselles souhaitent mettre en œuvre un projet d'assistance technique à l'animation d'un relais d'assistantes maternelles. Ce projet requiert que le syndicat adapte ses statuts et ajoute à ses compétences optionnelles, déjà existantes, l'étude et la mise en place d'une politique d'animation en faveur de la petite enfance.

Toutes les villes adhérentes au syndicat doivent adopter cette modification des statuts afin de permettre à ces trois communes de faire aboutir leur projet.

S'agissant d'une compétence optionnelle, les charges correspondantes sont exclusivement réparties entre les communes concernées.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF (1^{er} juillet 2004/31 décembre 2006) - CREATION DE L'ASSOCIATION « PLIE INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE » ET ADOPTION DE SES STATUTS - DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD

Lors de sa séance en date du 18 décembre 2003, notre assemblée délibérante a accueilli favorablement l'initiative intercommunale du Syndicat Lys Nord Métropole, portant création sur notre territoire de la Vallée de la Lys durement touché ces deux dernières années par les difficultés économiques, d'un PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (P.L.I.E.).

Au-delà de cet accord de principe, nous avons défini l'engagement financier correspondant à hauteur de 1 € par habitant et par an, ainsi qu'un portage pour ce qui nous concerne, par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Depuis lors, de multiples réunions se sont tenues avec les différents partenaires afin d'analyser de la manière la plus circonstanciée possible, tous les aspects de ce dossier, tant social, juridique que financier ...

Suivant documents joints en annexe, il en ressort que le projet de PLIE est basé sur un PROTOCOLE D'ACCORD cosigné par tous les financeurs (État, Région Nord-Pas de Calais, Département du Nord, et les onze communes du syndicat) ainsi que par le syndicat Lys Nord Métropole. Ce document contractuel vise à définir les objectifs du PLIE, ses actions et priorités, ses structures, ses moyens, sa durée (1^{er} Juillet 2004/31 Décembre 2006) et les modalités de son évaluation.

A côté de ce protocole d'accord, il est prévu de créer une Association loi 1901 dénommée « PLIE INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE » dont la ville de Roncq serait un des membres fondateurs (au même titre notamment que chacune des onze communes de notre territoire syndical). Cette structure aurait à fédérer les divers concours financiers, à recruter et rémunérer les personnels... et constituerait en quelque sorte, l'outil fonctionnel de ce PLIE.

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur le lancement de la phase opérationnelle de ce PLIE :

- *en adoptant les statuts de l'Association « PLIE INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE » et en y adhérant ;*
- *en désignant parmi nos membres, un (e) représentant (e), en l'occurrence Madame Yolande Dupont*
- *en confirmant le principe de notre engagement financier à hauteur de 1 € par an et par habitant, y compris au titre de l'année 2004 ;*
- *en autorisant Monsieur le Maire à intervenir à la signature du protocole d'accord.*
- *en modifiant notre décision initiale confiant le portage du P.L.I.E au C.C.A.S., pour dire que celui-ci sera de la compétence de la commune.*

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE -

Avant de laisser la parole à notre collègue, Yolande DUPONT, je souhaitais vous faire part des travaux que nous avons menés hier soir, en réunion syndicale, au cours de laquelle des remarques ont été faites par la ville de Roncq de nature à modifier significativement le protocole d'accord. C'est pourquoi nous vous avons transmis un nouveau protocole d'accord et je vais intervenir de mémoire sur un certain nombre de points qui ont évolué, vous comprendrez pourquoi.

- Premier élément sur lequel nous nous étions battus voire interrogés depuis quelques mois : la clé de répartition par commune de ce PLIE. Il n'y avait aucune référence, ni accord relatif au déroulement du dispositif, sachant que c'est difficile à saisir et Mme DUPONT en parlera ; il est question de personnes fragilisées, extrêmement précarisées. Mais au minimum, nous devons favoriser l'égalité d'accès et d'information à tous par rapport à ce bénéfice du PLIE ; c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité qu'une phrase soit introduite au tout début du protocole, quant à la nécessité, pour le bureau de la future association, de définir une clé de répartition qui garantisse l'équité territoriale puisque nous sommes sur un territoire relativement important. Vous le verrez tout à l'heure dans le maillage des PLIE au niveau de la métropole lilloise. L'extension de ce PLIE est tout à fait intéressante mais nécessite qu'elle soit mise en œuvre de façon équitable. C'est la première remarque qui a été adoptée hier soir par les membres du syndicat.
- 2^{ème} remarque relative à une question de droit puisque, de mémoire, on mentionnait que nous pouvions inscrire dans les procédures d'appels d'offres, non pas le critère social ce qui pourrait encore à la rigueur être inscrit dans le cadre d'appels d'offres spécifiques aux produits d'insertion. Nous disions clairement que nous pourrions éventuellement en faire bénéficier des ressortissants du dispositif du PLIE, ce que la loi ne permet pas aujourd'hui, notamment le nouveau Code des marchés publics. C'est pourquoi nous avons supprimé toutes les phrases en faisant mention.
- 3^{ème} point extrêmement politique : les politiques communales à l'égard du PLIE. Je vous rappelle que ce PLIE a une fenêtre qui est celle du secteur marchand, du secteur de l'entreprise, d'où le fait qu'il soit adossé à Val de Lys Entreprendre qui fédère un certain nombre d'entreprises de la Vallée de la Lys.

Nous avons bien perçu l'enjeu qui n'était pas un enjeu de fonction publique. Or, une phrase de ce protocole disait que *les communes s'engagent à accueillir des bénéficiaires du PLIE*. Cette phrase a été amendée : *selon les possibilités*, ce qui veut dire : selon les politiques municipales mises en œuvre.

Je suis intervenu hier soir pour rappeler que la Fonction publique territoriale était un métier à part entière, que dans nos permanences d'élus nous recevions énormément de public qui souhaitait intégrer la Fonction publique pour de nombreuses raisons et pas toujours des plus avouables ; il faut être très clair. Il faut bien rappeler à tous que la Fonction publique, aujourd'hui, est un métier qui nécessite une formation

particulière, un statut particulier qui s'acquiert à la fin d'un cursus particulier et non pas d'une manière un peu légère.

Nous avons donc intégré cette phrase dans le protocole d'accord, pour bien stipuler que c'est une possibilité offerte aux communes et non pas une obligation faite aux communes à intégrer des bénéficiaires du dispositif du PLIE.

- Enfin, quelques remarques à la marge, tout à fait anecdotiques mais qui n'atteignaient en rien la philosophie profonde de ce dispositif. Nous sommes intervenus sur le financement pour bien rappeler l'engagement, notamment de la Région ; vous remarquerez que le Département s'engage de manière triennale alors que la Région ne le fait que pour deux ans. L'Etat s'engage selon les crédits qui sont disponibles, notamment à travers le vote de la Loi de finances qui intervient tous les ans au Parlement ; ils sont tributaires des assemblées délibérantes. Nous aussi, l'année prochaine, nous verrons si nous poursuivons ce dispositif PLIE en revotant notre engagement. La Région –elle- ne s'engage que pour deux ans alors qu'elle représente quand même 15 % du financement. J'ai donc posé la question aux responsables du PLIE qui m'ont assuré d'une garantie jusqu'à la fin du dispositif PLIE.
- Un paragraphe important est été également supprimé, relatif à Val de Lys Entreprendre : on y mentionnait la possibilité d'embaucher un référent entreprise qui aurait pu être hébergé par l'association, ce qui était un non-sens. On ne va pas créer une association pour créer de l'emploi dans une autre association qui dépendrait de l'association PLIE.

De plus, est apparu que Val de Lys Entreprendre ne comptait pas de salariés mais simplement des bénévoles, qui étaient payés d'une autre manière. Il ne s'agit pas d'un groupement d'employeurs. Cette entité ne pouvait donc pas héberger un salarié. C'est ainsi que tous les paragraphes relatifs à l'embauche d'un salarié via Val de Lys Entreprendre ont été supprimés. Nous restons toujours sur un portage associatif loi 1901 et non sur un transfert de compétence de la commune au syndicat intercommunal, ce qui a d'ailleurs fait l'objet hier de très nombreux débats.

Mesdames, Messieurs, je regrette cet état de fait parce que le document a été déposé sur vos tables. Vous savez que nous sommes intervenus à de multiples reprises ; je dispose de l'entièreté du chrono qui liste toutes les interventions faites à la fois par Mme DUPONT en commission et par moi-même dans le bureau des maires. Il faut bien le constater, à chaque

fois nous n'avons pas été relayés. C'est pourquoi nous avons dû, en séance publique, amender en quelque sorte le document de manière à le rendre compatible avec le vote de ce soir, du moins je l'espère.

Madame DUPONT, vous avez la parole.

Mme DUPONT -

Effectivement, Monsieur le Maire, de nombreuses réunions ont été nécessaires pour faire accélérer le système.

A travers ces quelques explications, je vais tenter de vous éclairer sur le principe du PLIE.

Quel est son objectif ?

C'est construire une stratégie globale d'accès ou de retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Comment peut-on faire ?

En fédérant et en mutualisant tous les moyens existants sur un territoire, en coordonnant toutes les actions ; c'est vraiment une démarche de synergie entre tous les acteurs. En donnant également de la transversalité dans cette nouvelle approche, en offrant de la lisibilité aux bénéficiaires, en contractualisant l'engagement des bénéficiaires à travers des résultats et un suivi.

Dans le PLIE, on a vraiment l'idée d'un guichet unique.

Le PLIE, c'est quoi ?

C'est un territoire limité, délimité ; c'est une démarche et c'est également un outil.

Pour mémoire, nos 11 communes concernées se situent entre la Belgique et la métropole communautaire. Nous avons principalement une industrie très forte avec 40 % d'emplois industriels et 11.000 emplois dans l'industrie.

Entre 1997 et 2004, nous faisons le constat d'une baisse de l'emploi de 10 % ce qui est énorme.

Un petit rappel sur les PLIE existants : Tourcoing, Wattrelos, Roubaix, Val de Marque, Nord-ouest, Lille sud-est et Villeneuve d'Ascq.

La particularité de notre PLIE, c'est le regroupement de plusieurs communes ; c'est une expérience, que je ne qualifierai pas d'unique, parce qu'elle existe sur d'autres territoires. Elle est toutefois intéressante de par sa nouveauté.

Le territoire de la vallée de la Lys, c'est quoi ?

95.000 habitants ; 800 Rmistes ; 2400 personnes en situation de précarité ; 3500 demandeurs d'emploi dont 2700 susceptibles d'entrer dans le dispositif du PLIE... j'insiste bien sur le terme « susceptibles » car, bien entendu, des critères d'entrée dans ce dispositif seront établis.

Ce sont 800 emplois perdus en 5 ans ; 25.000 emplois salariés dont 40 % dans l'industrie (30 % textile-habillement – 23 % imprimerie – 12 % agroalimentaire) et 56 % dans le tertiaire.

Quelques exemples sur le PLIE de Lille

Il a été créé en 1990 et regroupe aujourd'hui 215.000 habitants : Lille – Lomme – Hellemmes.

1250 entrées par an ; 50 % de sorties positives (en général il s'agit de CDD de plus de 6 mois ou de CDI, bien entendu).

La contribution de la ville de Lille est de 3 € par habitant.

Le PLIE, c'est une démarche collective qui se traduit par un protocole d'accord, composé de deux points forts à savoir :

- des engagements contractuels (on en parlera de manière plus approfondie ensuite) avec des objectifs, des moyens humains et financiers ;
- une évaluation.

C'est également un nouvel état d'esprit, c'est une envie de travailler ensemble. Je pense que c'est très important. C'est vraiment né d'un élan, d'un mouvement de tous les acteurs sur l'ensemble d'un territoire. Aujourd'hui, la tendance est à travailler sur un territoire unique, à savoir par exemple la ville de Roncq ; demain, ce sera vraiment le travail de tous les acteurs sur le territoire de la vallée de la Lys.

C'est encore une confiance mutuelle qu'il va falloir créer, en priorité par exemple avec les entreprises. Si ces dernières ne sont pas partie prenante dans ce projet, elles ne donneront qu'un minimum de retour à l'emploi.

C'est également une innovation, une expérimentation ; nous allons découvrir ce principe. Mais je pense qu'il est intéressant dans la mesure où on a vraiment envie de travailler ensemble.

Je voudrais rappeler les principes fondamentaux de cet engagement contractuel qui, pour moi, sont très importants :

1^{er} principe : l'additionalité

Il n'est pas question de concurrencer l'existant mais bien de le renforcer. Très récemment et à plusieurs reprises, j'ai entendu « c'est un truc en plus ! ».

On pourrait effectivement se poser la question. Pour ma part, je suis persuadée qu'il s'agit d'un outil complémentaire, qui va nous servir à impulser de nouvelles actions.

2^{ème} principe : la subsidiarité

Le PLIE va conforter ce qui est fait et va aider à faire faire. Il va mettre en action et, si l'on prend une image, c'est vraiment l'idée du chef d'orchestre.

3^{ème} principe : la complémentarité

J'insistais tout à l'heure sur l'importance d'associer l'entreprise au dispositif. Je rappelle que les PLIE peuvent avoir différents objectifs ; celui retenu pour le PLIE Vallée de la Lys est vraiment basé sur la priorité du retour à l'emploi, donc vers l'entreprise.

4^{ème} principe : l'orientation

A savoir l'accompagnement, par exemple à travers la formation.

Je le disais à l'instant et je le répète très souvent ; nous avons un objectif fort : un PLIE orienté entreprise.

Un partenariat fort, par exemple avec Val de Lys Entreprendre.

Une coordination de l'insertion, à savoir un outil complémentaire, une idée de synergie.

Les bénéficiaires prioritaires : sur 400 demandeurs d'emploi, 285 sont susceptibles d'entrer dans le PLIE.

Ces bénéficiaires prioritaires seront, par exemple :

des Rmistes, à titre d'information, nous en avons 81 sur la ville de Roncq ;

des demandeurs d'emploi de longue durée, nous en avons 107 ;

les jeunes ; 87 sont suivis dans le dispositif de la Mission locale, donc en difficulté.

Nos objectifs, c'est également un nombre d'entrées de 450 personnes dans le dispositif sur tout le territoire avec un nombre de sorties positives, à savoir CDD de plus de 6 mois ou CDI,

ou formation qualifiante. Je rajoute *permettant un accès à l'emploi* et nos objectifs portent sur 225 personnes.

Les différents partenaires sont l'Etat, l'Europe, la Région Nord/Pas-de-Calais, le Département du Nord, le Syndicat Lys Nord Métropole et toutes les communes composant le syndicat : Bondues, Bousbecque, Commines, Deûlémont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Neuville, Roncq, Warneton, Wervicq-Sud.

On voit bien apparaître l'idée de la synergie sur tout un territoire.

Les différents outils nécessaires au bon fonctionnement de ce PLIE sont l'association loi 1901, des moyens financiers, un réseau de techniciens.

L'association (dont nous aurons les statuts) sera composée d'un conseil d'administration, d'un bureau, d'un Président en l'occurrence le Président du syndicat Lys Nord Métropole, de deux Vice-présidents.

Personnellement, j'aurais préféré un peu plus de démocratie dans le choix de ces personnes désignées mais ce n'est que mon point de vue.

Un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint ainsi qu'un commissaire aux comptes.

Les deux personnes qui vont constituer cette association seront l'Etat, la Région, le Département, l'ANPE, l'AFPA ainsi que les organisations professionnelles, les membres fondateurs que sont les communes et le syndicat Lys Nord Métropole.

Un réseau de techniciens va animer ce PLIE :

- un directeur chargé de l'animation et de la coordination ;
- un ingénieur chargé des actions d'insertion ;
- un gestionnaire comptable, temps plein ou mi-temps en fonction de la charge de travail ;
- un assistant chargé du suivi administratif ;
- les collaborateurs extérieurs, personnes chargées de mission qui seront hébergées dans des structures cousines ou de type ANPE, Mission locale et autres.
- un responsable des parcours, chargé de la coordination des référents ;
- quatre référents de parcours, chargés de l'accompagnement des bénéficiaires ANPE, Mission locale ;
- un chargé de mission entreprise qui sera en interface avec les entreprises.

Des moyens financiers :

- un budget 2004 de 382.000 €
- un budget 2005 de 762.000 €
- un budget 2006 de 742.000 €

La ville de Roncq, au même titre que les communes du syndicat Lys Nord Métropole, a décidé de participer à hauteur de 1 €/habitant, soit une dépense de 38.382 € pour 2004 – 2006. Je rappelle que le principe du PLIE est d'une durée limitée 2004 – 2006.

Pour développer un peu le financement :

- 50 % seront subventionnés par l'Europe
- 5 % par l'Etat
- 15 % par la Région
- 15 % par le Département
- 15 % par les communes

Le principe du financement présente pratiquement pour chaque PLIE ce même schéma, au regard d'autres PLIE sur d'autres territoires.

Je suis à votre disposition si vous souhaitez me poser des questions ou avoir plus d'explications sur certains points.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame DUPONT. Je passe la parole aux collègues qui souhaitent s'exprimer.

M. COSYN –

Vous avez dit avoir entendu des questions quant à « un truc en plus » ; je ne suis pas loin de le penser. Je vous rassure, nous voterons la délibération ; personnellement, un peu du bout des lèvres.

Nous allons créer une structure parce que nous constatons des besoins actuels ; il est vrai qu'un grand nombre de jeunes éprouvent des difficultés à se réinsérer. Or des structures officielles ont été créées pour ce faire et je pense en premier lieu à l'ANPE, structure d'Etat chargée d'aider les gens à retrouver un emploi.

Aujourd'hui, parce qu'un certain nombre de services administratifs publics sont en carence, nous allons à nouveau devoir mettre la main à la poche. Les services publics reconnaissent eux-mêmes cette carence puisqu'ils nous aident sous forme de subventions importantes.

C'est un fait, il faut faire quelque chose en direction des personnes en recherche d'emploi, paumées, à la dérive totale. Sans vouloir qualifier ce dispositif de truc car il s'agit quand même d'une association assez importante, si l'on en arrive à créer de telles structures, c'est tout simplement le fait de carences au niveau des services publics dans ce domaine.

Mme DUPONT –

Pour répondre à la remarque du « truc en plus » que j'ai entendue à plusieurs reprises, je ne sais pas si l'on peut parler de carences mais il y a effectivement encore des choses à faire puisque des gens sont encore sans emploi.

Dire qu'il y a déficience au niveau de l'ANPE, je pense qu'il y a réel effort pour travailler autrement avec les ANPE. D'un point de vue profession, en tous les cas, je suis en train de le tester. La difficulté parfois, c'est de se mettre autour de la table et de se dire : on peut rayonner autrement que sur sa ville et rayonner sur plusieurs villes. Notre force supplémentaire aujourd'hui, par rapport à ce PLIE et peut-être par rapport à d'autres PLIE, c'est la possibilité que nous aurons de rayonner sur plusieurs communes. L'emploi ne se trouvera pas seulement sur Roncq, il peut être sur d'autres communes. L'insertion peut être aussi un rayonnement. A travers ce PLIE, au-delà de 2006 je suis persuadée que nous aurons un rayonnement plus important parce que les gens auront aussi pris l'habitude de travailler ensemble autour de la table, ce qui n'est pas si évident.

M. COSYN –

Lorsqu'on parle de rayonnement intercommunal, il me semble qu'un transfert de compétence a été décidé en faveur de LMCU pour toute la problématique emploi. Nous aurons donc une strate située au niveau du bassin de Lys Nord Métropole ; nous aurons une autre strate au niveau de la métropole et nous aurons nos administrations.

En aparté, aujourd'hui l'ANPE a le monopole du placement des personnes privées d'emploi alors que 80 % des recrutements des entreprises se font par des cabinets extérieurs, des agences intérimaires ou des recrutements directs. Ce sera peut-être plus facile pour les entreprises de travailler avec une telle association qu'avec une administration et je le souhaite de tout cœur. Pour être amené à recruter et parfois malheureusement à licencier, à partir du moment où l'on veut faire rentrer dans le moule des gens qui ont été hors circuit très longtemps, il y a souvent de grandes difficultés à leur faire retrouver des fonctionnements classiques, naturels aux gens qui travaillent, à savoir une certaine régularité et autres réflexes.

Autre point dont j'ai parlé au cours d'un précédent conseil : d'autres structures associatives fonctionnent sur le secteur, notamment CANAL pour laquelle nous avons voté un budget. Comment tout cela va-t-il s'articuler, comment cela va-t-il fonctionner ensemble ?

A priori, l'association CANAL ne poursuit pas les mêmes objectifs. Mais j'espère vivement que nous serons plus efficaces par le PLIE.

Mme DUPONT –

Effectivement, CANAL n'est pas tout à fait la même structure mais je veillerai à être plus efficace à travers le PLIE.

M. DECEUNINCK –

En préambule, je constate avec satisfaction que vous avez pu obtenir, de la part de vos collègues, un certain nombre de modifications concernant le protocole dont nous avons eu l'occasion de discuter et je vous en remercie.

Le PLIE, c'est effectivement un outil important mais le montage me gêne énormément. J'aurais aimé que l'on me confirme la nécessité de la mise en place d'une association loi 1901, hormis l'aspect gestion du personnel qui, à mon avis, est une fausse raison ; on sait que les contrats sont en train d'évoluer au niveau de la Fonction publique, que la date limite d'embauche des personnels n'est plus 39 ans ; on aura donc beaucoup plus de latitude à recourir à des contractuels.

J'aurais aimé avoir un avis et un éclaircissement sur le principe de l'association loi 1901.

Autre remarque, effectivement le mécanisme mis en place est essentiellement à caractère technique et organisationnel. Dans le dispositif, je ne vois pas le processus d'accueil qui, je le pense, restera de compétence communale. J'aurais voulu que vous me précisiez comment vous allez opérer le transfert de cette compétence entre le CCAS et la ville, et voir les moyens qui seront mis en œuvre.

J'insiste encore sur l'aspect proximité du contact avec les gens concernés par le PLIE par rapport à un dispositif très technique et d'encadrement qui est important pour arriver à un résultat mais le début de la démarche passe vraiment par un contact de proximité.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN, je partage complètement votre point de vue sur le fait que la compétence communale doit le rester. C'est bien pourquoi nous voulons créer une association et non pas

transférer nos compétences de la commune vers le syndicat intercommunal car le risque est important. En effet, si nous transférons la compétence « Emploi – insertion » nous aurions le risque de ne plus pouvoir mener l'action de proximité, notamment au travers le Point emploi qui fonctionne très bien via le CCAS ; le protocole d'accord prévoit d'ailleurs que la Directrice du CCAS mais aussi les représentants élus de cette délégation soient représentés au sein de l'association qui fédère, en quelque sorte, les ressources des différentes communes. On est complètement dans la proximité mais aussi dans la mutualisation des moyens.

Vous l'avez bien compris, la mobilisation des ressources de l'Etat et de l'Europe n'aurait pas pu se faire uniquement à travers la commune, d'où la nécessité de se rassembler pour mutualiser.

Je vous rejoins à 100 % ; plus nous serons proches, plus nous serons efficaces parce que nous connaissons ces publics, sans pour autant être certains que ceux-ci rejoindront le PLIE. Nous avons déjà eu de malheureuses initiatives à l'époque et encore aujourd'hui ; lorsque nous sommes face à des entreprises d'insertion voire des associations, les Roncquois ne sont pas obligés d'y entrer et certains sont tellement déconnectés de la réalité qu'ils ne franchissent pas le pas. C'est bien le risque et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, au travers du protocole, que ce principe d'équité territoriale soit inscrit dans la pierre.

Deuxième point : la loi sur la Fonction publique. La réflexion menée au niveau du Gouvernement n'a pas encore abouti aujourd'hui.

Tout d'abord, des contractuels pour lesquels nous avons eu beaucoup de problèmes de recrutement. Nous sommes allés voir le Préfet mais les contrats, notamment financés par le Conseil général, arrivent à terme à la fin de l'année. Il y aura donc aussi des réflexions à mener sur la pérennité même de la structure du syndicat intercommunal. En plus, toute la difficulté est de trouver des personnes, issues de la Fonction publique, prêtes à l'emploi pour ce genre de mission, extrêmement compétentes.

On m'a signalé que si les candidatures étaient nombreuses, une présélection a été déjà opérée d'une dizaine voire d'une vingtaine de personnes qui ne relèvent pas forcément de la Fonction publique territoriale (je ne peux pas vous en dire plus parce que je ne les ai pas rencontrées) ; la nécessité est là.

Ce problème de la compétence avec le vacataire ou un candidat non issu de la Fonction publique territoriale, aujourd'hui, ne se pose pas forcément dans les mêmes termes. Dans tous les cas, pour en avoir discuté avec vous dimanche dernier... ce n'est pas un secret,

c'était lors de la tenue du bureau de vote. La fréquentation était telle que nous avons pu échanger de manière très intéressante sur le sujet ; je vous rejoins.

On m'avait dit : l'important, c'est la proximité.

Vous auriez plutôt souhaité un montage avec des référents par commune. Je vous ai dit mon agrément sur ce point, sauf que nous travaillons en intercommunalité, que nous avons des partenaires, que nous avons tenté de peser dans le débat, et ce encore hier soir, pour faire changer la donne. Toutefois, aujourd'hui, nous sommes dans cette configuration et il me semble difficile d'en sortir. Néanmoins, je pense qu'à travers le discours de Mme DUPONT, nous avons apporté un certain nombre de garanties sur la ressource Point emploi – CCAS... c'est bien la raison pour laquelle nous avons souhaité partir, non pas de la commune, mais du CCAS qui a en direct la compétence de l'insertion. Pour autant il faut être vigilant ; pour autant, on l'a toujours dit... l'intercommunalité, ce n'est pas créer un truc en plus, ni une usine à gaz ; c'est être beaucoup plus efficace et il est vrai qu'aujourd'hui nous en sommes encore à chercher à tâtons ces voies de l'efficacité.

Je peux vous dire que d'autres collègues maires, comme le Maire de Bondues ou le Maire de Comines, ont été extrêmement vigilants sur ce point et qu'ils ne rentrent pas dans un dispositif à l'aveuglette.

Il est bien évident, Monsieur DECEUNINCK, que d'autres formules auraient été tout à fait possibles.

Y a-t-il d'autres questions ?

Madame DUPONT, vous souhaitez peut-être conclure votre présentation ?

Mme DUPONT –

Pour terminer, je vais vous demander de vous prononcer favorablement sur le lancement de la phase opérationnelle de ce PLIE en adoptant les statuts de l'association PLIE intercommunal Lys Nord Métropole et en y adhérant,

En désignant parmi nos membres un représentant et je pense que vous avez tous compris que je propose ma candidature ;

En confirmant le principe de notre engagement financier à hauteur de 1 € par an et par habitant, y compris au titre de l'année 2004 ;

En autorisant Monsieur le Maire à intervenir à la signature du protocole d'accord ;

Comme vient de vous l'expliquer Monsieur le Maire, en modifiant notre décision initiale confiant le portage du PLIE au CCAS pour dire que celui-ci sera de la compétence de la commune.

M. LE MAIRE –

Madame DUPONT, je voudrais quand même vous féliciter pour le travail remarquable que vous avez fait en commission ; en effet, il n'est pas toujours facile de porter la voix d'une commune dans un concert de onze communes. On l'expérimente à la Communauté urbaine mais sans doute d'une manière consensuelle et lisse dans cet établissement, ce qui n'est pas toujours le cas en intercommunalité. Je vous félicite à nouveau pour votre assiduité et le travail remarquable que vous avez mené dans cette commission.

Mme DUPONT –

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Comme vous l'avez suggéré, je recueille votre candidature pour nous représenter au sein de l'association qui va se créer.

Pour la clarté des prises de position, je vous propose de voter point par point, en commençant par les statuts de l'association PLIE Intercommunal Lys Nord Métropole.

Souhaitons-nous y adhérer ? Je porte aux voix : qui est pour ?

C'est une large majorité ; M. DECEUNINCK s'étant abstenu.

Sans autre proposition de candidature, je porte aux voix la candidature de Mme DUPONT.

UNANIMITE, je vous en remercie.

En confirmant le principe de notre engagement à hauteur de 1 € par an et par habitant pour l'année 2004, qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Enfin, en modifiant notre décision initiale confiant le portage du PLIE au CCAS pour dire que celui-ci sera de compétence communale. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Je suis heureux de cette adhésion au PLIE mais toujours dans le souci de l'efficacité et en exerçant notre vigilance ; nous serons les yeux de la commune. D'ailleurs, j'ai demandé, hier soir, que des rapports d'évaluation soient établis trimestriellement, notamment en termes de personnes relevant de notre commune et entrant dans le dispositif ; en outre, Madame DUPONT, il faudrait informer régulièrement nos collègues parce qu'il s'agit quand même

d'un dispositif important qui engage notre souci de permettre à ces personnes de remettre le pied à l'étrier.

J'ajoute que je suis intimement persuadé que c'est bien l'entreprise qui crée la richesse et qu'elle doit aussi avoir les moyens de créer l'emploi. En s'adossant à l'entreprise, quelque part, on fait confiance au monde de l'entreprise et on espère être entendu par les entrepreneurs et les entrepreneurs.

1.08 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - FRAIS DE SCOLARITE - ANNEE 2003/2004

Le protocole d'accord intercommunal relatif à la participation financière des communes aux frais de scolarisation des enfants scolarisés dans une autre commune fixe annuellement le montant de cette contribution forfaitaire.

Rappel du forfait pour l'année scolaire 2002/2003 : 182,94 € par élève.

Les villes concernées par cet accord outre la ville de RONCQ, sont : BONDUES - BOUSBECQUE - COMINES - CROIX - HALLUIN - HEM -LEERS - LINSSELLES - LYS LEZ LANNOY - MARCQ EN BAROEUL - MOUVAUX - NEUVILLE EN FERRAIN - ROUBAIX - TOUFFLERS - TOURCOING - WASQUEHAL - WATTRELOS.

Conformément à un positionnement commun à toutes les communes concernées, Monsieur le Maire propose la reconduction de ce forfait intercommunal (182,94 €) pour l'année scolaire 2003/2004 et soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur BEAUVENTRE.

M. BEAUVENTRE –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Monsieur l'Adjoint, pour compléter vos propos, notre collègue, M. VARLET, souhaitait connaître les modalités des critères d'attribution.

Comme rappelé, ce forfait de 182,94 € n'a pas changé depuis 1999 ; un certain nombre de critères sont toutefois appliqués.

M. BEAUVENTRE –

Je les ai effectivement communiqués à M. VARLET.

M. LE MAIRE –

Pour l'information de tous, ces critères sont :

- l'absence de place dans une école publique de la commune de domicile,
- l'orientation vers une classe spécialisée,
- l'hospitalisation fréquente ou la nécessité de soins médicaux réguliers impossibles dans la commune de domicile,
- les parents travaillant tous deux, pas de service de garde ni de restaurant scolaire dans la commune de domicile,
- l'enfant a un frère ou une sœur scolarisé(e) dans une école de la commune,
- les parents travaillant tous deux, l'enfant est gardé dans la commune d'accueil par une nourrice, les grands parents ou toute autre personne,
- les parents travaillent tous deux dans la commune d'accueil.

Voilà pour le cadre formel.

Je garde toujours en vue, non pas notre désaccord car je pense que nous sommes d'accord sur la finalité, Monsieur VARLET ; c'est sur la mobilisation des ressources communales que nos avis divergent.

J'ai demandé à M. BEAUVENTRE de renouer avec l'intercommunalité, qui est difficile à bouger –il faut être très clair– pour tenter de tendre vers une espèce d'équité de traitement entre tout le monde.

Depuis trois ans, nous n'y sommes pas arrivés. Des carences de l'Etat ont été pointées par M. COSYN tout à l'heure mais l'Etat fait parfois bien les choses : depuis deux mois maintenant, un arrêt du Conseil d'Etat vient dire que, sans accord des communes dans l'intercommunalité, nous pouvons nous tourner vers le Préfet pour trancher. C'est nouveau, cela vient de sortir, ce sera peut-être une issue favorable parce que je continue à dire que ce n'est pas à la commune de compenser, en quelque sorte, les abandons de compétence d'une autre commune ou de volonté d'une autre commune. Puisque nous faisons déjà des efforts pour des Roncquois scolarisés dans d'autres communes, si nous ne parvenons pas à trouver un accord avec ces dix-huit communes qui constituent l'intercommunalité scolaire, peut-être trouverons-nous cet accord par l'arbitrage du Préfet.

Monsieur VARLET, pour répondre à votre interrogation qui m'était chère d'ailleurs mais on n'avait pas les mêmes moyens pour y arriver, je demanderai à M. BEAUVENTRE :

1. de reporter la question ;
2. si elle n'est pas tranchée, de demander l'arbitrage du Préfet.

J'espère que nous parviendrons ainsi à trouver une solution favorable aux enfants, qui sont les mêmes partout.

M. VARLET –

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir anticipé sur une question que je n'aurais peut-être même pas posée aujourd'hui.

Il est vrai qu'en la matière nous avons une petite divergence de vue, à savoir que l'objectif est quand même que les enfants, qu'ils soient Roncquois ou non, bénéficient des mêmes services. Par quel biais ? Chacun trouvera la solution la meilleure.

Bien évidemment, s'il y a arbitrage du Préfet, ce sera très bien pour la ville de Roncq et les communes, qui envoient des enfants dans nos écoles, contribueront sans doute à verser la différence demandée habituellement aux familles, ce que j'ai toujours trouvé scandaleux : on demande aux non-Roncquois une participation quatre fois supérieure à celle des Roncquois ce qui, de mon point de vue, est excessif.

M. LE MAIRE –

Si tant est, Monsieur VARLET, que nous n'avions pas la même approche des choses : nous ne demandons pas une participation quatre fois supérieure, plus précisément la Ville intervenait à 36 %, ce que nous faisons plus largement pour les enfants scolarisés ailleurs. Je tiens à dire que c'était le même système que M. COSYN avait mis en œuvre en son temps.

M. BEAUVENTRE –

Je voudrais revenir sur la délibération concernant le forfait scolaire. Monsieur le Maire, vous avez relaté qu'il y avait huit critères à respecter pour pouvoir conclure ce forfait.

Au niveau de l'intercommunalité, nous travaillons actuellement sur des points un peu plus précis et pour les ajouter aux huit critères déjà existants parce que nous constatons que les villes ont beaucoup de difficultés pour accepter des enfants qui subissent un divorce. Nous sommes en train de nous positionner, pour une application pour 2005-2006, afin de pouvoir

accepter dans les communes des enfants qui suivent soit le père, soit la mère, ou ne résident pas sur la commune mais qui vivent un divorce.

Ces critères seront revus et pris en compte quand ils auront été acceptés par l'intercommunalité.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BEAUVENTRE, pour cette avancée.

Nous passons au vote ; qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT - DEFINITION D'UNE POLITIQUE FONCIERE ET EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Notre commune souhaite mettre en œuvre une politique d'habitat permettant de répondre à tous les types de besoin de ses habitants, notamment en matière de logements locatifs sociaux pour laquelle nous constatons l'existence d'une demande persistante, voire croissante.

Elle souhaite ainsi développer et maîtriser cette politique d'offre, en particulier à destination des jeunes, des personnes âgées ou à revenus modestes, en étudiant avec ses partenaires bailleurs toutes les opportunités qui conduiraient à la réalisation de nouveaux logements locatifs, en gardant le principe de petites opérations mixtes bien intégrées dans le tissu urbain actuel ou dans les programmes en extension urbaine.

Le Conseil municipal, après avis de la Commission municipale, et après en avoir délibéré, entend ainsi affirmer sa volonté de satisfaire aux objectifs de mixité sociale fixés par la loi SRU et notamment de faire face aux exigences de l'article 64 qui précise « il est fait obligation aux communes et à leurs groupements de permettre la réalisation de logements locatifs sociaux, nécessaires à la mixité sociale, en constituant les réserves foncières indispensables ».

Pour ce faire, il apparaît nécessaire d'identifier dès à présent les sites concernés par une telle politique foncière et, conformément aux articles L 300-1 et L 210-1 du Code de l'Urbanisme, de solliciter auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine l'exercice du droit de préemption urbain à son profit ou à celui de la commune par délégation selon les articles L 213-3 et R 213-1, au titre de la compétence « Actions foncières de l'habitat ». Les sites concernés sont composés de tout ou partie des immeubles et emprises foncières définis ci-après :

LISTE DES SITES

SITES	CADASTRE SURFACE	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS A REALISER	% DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	TYPLOGIE PROPOSEE	PUBLIC CONCERNE
Rue de la Montagne et Rue de Lille	0,8920 ha AP 118, 120, 133, 134, 135, 136, 175, 176, 177, 518	80 à 103	35%	Type II à Type IV individuels et collectifs	Ménages et Seniors
Rue Henri Barbusse Boulevard d'Halluin	0,5223 ha AT 52	14 à 17	35%	Type III et IV individuels	Ménages
Rue Latérale	0,2478 ha AL n° 376	(programme restant à préciser)			
Sentier du Pellegrin	0,2673 ha AB 24	(programme restant à préciser)			
Rue de Lille Secteur Blanc-Four	1,097 ha AO 58,66,67,68,70	(programme restant à préciser)			

ou repris dans le prochain Programme Local de l'Habitat de la commune.

A la demande de la commune, les immeubles et parcelles ainsi acquis pourront être rétrocédés aux bailleurs sociaux pressentis pour réaliser les programmes d'habitat souhaités.

En conséquence, le Conseil municipal approuve la liste des sites identifiés en vue des opérations de logements locatifs sociaux tels que définis ci-dessus et autorise à solliciter, autant que nécessaire et dans cet objectif, LMCU afin qu'elle exerce, à son profit ou celui de la ville, le droit de préemption urbain. Conformément à l'article L 210-1 alinéa 3, les décisions de préemption pourront se référer aux dispositions de la présente délibération par laquelle la commune définit le cadre des actions qu'elle entend mettre en œuvre pour mener à bien le programme local de l'habitat.

La Commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE –

Autre préoccupation actuelle des communes, j'espère que le PLU sera adopté ce qui nous permettra enfin de travailler efficacement. Sur tout le territoire communautaire, un certain nombre d'actions sont menées par des promoteurs et des sociétés visant à construire partout où on peut le faire. Devant les interrogations et surtout face au peu de réponses que pouvaient opposer les communes et les maires, les services communautaires se sont mis en cheville pour réfléchir à un texte de délibération et nous l'ont proposé. C'est la raison pour

laquelle nous nous empressons de le voter ce soir, en l'habillant à la sauce ronquoise, en sachant quand même que l'objectif sera difficile à atteindre, si tant est que nous n'ayons pas, sur tel ou tel projet, d'option claire affichée par la commune. C'est pourquoi nous y avons réfléchi et nous avons établi une liste de sites sur lesquels des programmes existent déjà ; ces derniers ne nous enferment pas, ce n'est pas un catéchisme mais une orientation qui pourra encore évoluer au fil de nos réflexions. Sur trois sites, le programme reste à préciser.

C'est une discussion que nous avons eue récemment avec Mme CALLEWAERT et le Président CACHEUX, Vice-Président chargé de l'habitat à la Communauté urbaine. Il faisait son tour des communes et nous avons eu un bon échange.

Nous avons d'abord fait une photographie de l'évolution de l'urbanisme depuis une vingtaine d'années, en relevant les bonds en avant, les moments d'inflexion et les réflexions actuelles sur notre devenir urbanistique. Il a resitué la commune de Roncq dans la Communauté urbaine. C'est un sujet dont nous reparlerons un peu plus tard puisqu'un retour de ces informations par M. CACHEUX est prévu début juillet en Communauté urbaine ; j'espère pouvoir vous en parler début juillet.

Je passe la parole à Madame CALLEWAERT.

Mme CALLEWAERT –

Merci, Monsieur le Maire.

Afin de répondre à une demande croissante en matière de logements locatifs sociaux offerts à tous publics, tout en sauvegardant une mixité pour des opérations bien intégrées tant dans le tissu urbain que dans des programmes d'extension, le conseil municipal avec avis de la commission affirme sa volonté de répondre à ces objectifs.

Sur suggestion de la Communauté urbaine, la commune propose des sites avant l'approbation définitive du PLU, conformément aux articles L 300 et L 210 du Code de l'urbanisme.

Elle a sollicité auprès de celle-ci l'exercice du droit de préemption urbain soit à son profit, soit au profit de LMCU par délégation action foncière de l'habitat ; Les sites concernés sont :

- rue de la Montage et rue de Lille

M. LE MAIRE –

Pour faciliter la compréhension, des vues sont projetées simultanément.

Rue de la Montage et rue de Lille

C'est une parcelle relativement importante (près de 1 ha) ; vous pouvez visualiser le projet tel que présenté aujourd'hui puisque nous ne possédons pas tout, la ville ne possède que la partie dénommée anciennement Scalabre ; la rue des Chalets et le grand entrepôt restent de propriété privée. Ce périmètre a donc été défini.

Mme CALLEWAERT –

- angle de la rue Barbusse et du boulevard d'Halluin

M. LE MAIRE -

L'objectif est le triangle situé juste sur le bord du boulevard d'Halluin. Je rappelle que le côté Est du boulevard d'Halluin est dédié à l'économie et que toute la partie Ouest est dédiée à l'urbanisme. Il semblait donc logique de reconquérir une parcelle aujourd'hui économique (NotCar) qui va glisser vers le triangle des Bermudes, vers Dronckaert 2 afin de pouvoir poursuivre l'urbanisation à cet endroit.

Mme CALLEWAERT –

- rue latérale ; ce sont les Hauts de France.

M. LE MAIRE –

Les Hauts de France se situent entre la voie ferrée et la rue Latérale ; c'est un endroit relativement « stratégique » : c'est l'entrée du Lierre, la fin de la rue Latérale. C'est un petit bout d'urbanisation que l'on pourrait poursuivre agréablement. Je serais quelque peu navré de le voir partir pour d'autres destinations que du logement. En outre, la perspective est tout à fait agréable sur les terres du Vinage. Ce me semble être un point relativement important sur lequel nous devons exercer une vigilance particulière.

Mme CALLEWAERT –

- le sentier du Pellegrin.

M. LE MAIRE –

Il s'agit de la grande parcelle, aujourd'hui économique, qui est calée près du Hameau Tamaris ; derrière se trouvent des maisons beaucoup plus anciennes. C'est aussi un lieu que nous pourrions reconquérir dans les années à venir, de manière agréable, si tant que nous arrivions à le couturer avec les Tamaris. Il ne faudrait pas en faire quelque chose qui serait en opposition mais, au contraire, quelque chose qui soit bien lié.

Mme CALLEWAERT –

- Rue de Lille, secteur Blanc-Four

Ce sont les anciens établissements Loridan, maintenant Popies anciennement Desprez.

M. LE MAIRE –

Il s'agit, là également, d'un pôle très important pour la reconquête du centre du Blanc-Four ; c'est un point stratégique qu'il nous faut impérativement maîtriser. Ce périmètre tombe à point.

Mme CALLEWAERT –

A la demande de la commune, les immeubles et parcelles ainsi acquis pourront être rétrocédés aux bailleurs sociaux pressentis pour réaliser les programmes d'habitat souhaités.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la liste des sites identifiés, conformément à l'article L 210-1 alinéa 3 ; les décisions de préemption pourront se référer aux dispositions de la présente délibération.

Solliciter, si nécessaire, la Communauté urbaine pour qu'elle exerce, à son profit ou à celui de la ville, le droit de préemption.

M. LE MAIRE –

Sachant bien qu'il est proposé une typologie de logement qui n'est toutefois pas figée dans une table d'airain. Ce dossier pourra bien évidemment être abondé et nourri par vos réflexions.

Je passe la parole à qui le souhaite.

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON –

En réalité, c'est une disposition qui aura une durée de vie très courte puisque la Communauté urbaine s'est aperçue que, depuis l'enquête publique sur le PLU qui s'est déroulée fin d'année dernière, début d'année, certains promoteurs s'empressent à essayer d'obtenir des promesses de vente et de faire flamber les prix sur le territoire communautaire.

La Communauté urbaine a précisé que le PLU n'est pas encore approuvé puisque, vraisemblablement, il sera soumis au conseil communautaire du mois d'octobre prochain. Donc jusqu'à l'approbation de ce PLU, il risque d'y avoir des mutations foncières ; les

endroits sur lesquels les communes, qui avaient l'intention de réaliser une mixité d'habitat, risquent de ne plus maîtriser.

C'est une disposition que l'on prend donc de façon transitoire.

Ce dont je ne suis pas certain mais je n'ai pas approfondi le sujet : dans la liste des sites que l'on puisse prendre des terrains qui ne faisaient pas l'objet, lors de la révision du PLU, de ce que l'on appelle un ERL –emplacement réservé pour du logement–

Or, il y a deux endroits : la rue Latérale et l'ancien établissement Loridan, qui ne faisaient pas l'objet d'ERL lors du PLU. Je voudrais m'en assurer.

Sur le principe, nous n'y sommes pas opposés parce que ce sont quand même des endroits stratégiques mais je ne voudrais pas que la délibération soit déclarée caduque, sur le seul fait qu'à l'intérieur des choses n'étaient pas repérées jusqu'à ce jour.

Par exemple, rue Latérale.

Madame CALLEWAERT, on avait effectivement abordé l'urbanisation de ce terrain s'agissant d'essor agricole, allant de la rue Latérale et de la rue de la Vieille Cour. Il ne me semble pas que nous ayons décidé de le placer en ERL, pour le laisser partir dans le circuit classique pour de la mixité de logement mais, de même, pour la propriété Desrousseaux, rue de Lille, anciens établissements Loridan, c'est aussi un site stratégique.

En ce qui nous concerne, nous voterons bien évidemment cette délibération car il nous faut conserver la maîtrise du sol sur le territoire communal, le temps que peut-être la Communauté urbaine prenne son envol et toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir l'assurer pleinement. Nous y souscrivons tout à fait mais je demande quand même que l'on prenne cette précaution de savoir si une parcelle ne faisant pas partie d'un ERL n'entache pas la délibération de nullité.

M. LE MAIRE –

Aujourd'hui, les services communautaires sont dans l'incapacité d'y répondre pour un point de droit qui n'est pas du tout éclairci.

Nous avons fait valider cette proposition par M. CACHEUX, lors de sa venue dans mon bureau. Je lui fais confiance ; il était accompagné de deux techniciens compétents. J'espère que ce ne sera pas de nature à entacher la délibération.

Comme vous l'avez signalé, la portée est extrêmement relative. Nous le faisons pour le principe ; nous affirmons un principe sans portée gigantesque. Au demeurant, j'espère qu'entre-temps le PLU aura été adopté.

M. PETILLON –

Aujourd'hui, la Communauté urbaine tente de donner un avertissement.

M. LE MAIRE -

Absolument.

M. PETILLON –

On a rarement vu des promoteurs avoir des positions conflictuelles avec les communes. Toutefois, il est préférable de dire à la face du monde, à la face des promoteurs qui travaillent dans la région : sur ces terrains, la ville a des projets.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez raison de le dire. La commune de Roncq, heureusement, n'a pas été visée par des gens qui auraient joué leur jeu sans être partenaire d'une commune. Tout propriétaire d'un terrain est libre de le construire, naturellement conformément aux règles de l'urbanisme. Jusqu'à présent, nous n'avons pas été confrontés à des « voyous » dans ce domaine mais, aujourd'hui, il est vrai, comme vous l'avez souligné, que des promoteurs immobiliers se comportent comme des voyous dans les communes, qu'ils méprisent complètement le dialogue avec les élus. C'est pour cette raison que la Communauté urbaine a souhaité mettre un carton rouge et dire que les élus ont également leur poids et tentent de peser.

Mais vous avez raison, la portée en sera relativement limitée. Dans le même temps, cela nous permet de définir et de montrer au public les points de stratégie et d'urbanisme qu'il nous faudra développer ; c'est intéressant.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.02 - REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG - REDYNAMISATION DU COMMERCE DE PROXIMITE ET CONSOLIDATION DE L'HABITAT - CESSIONS IMMOBILIERES DANS LA RUE DES ARTS

Notre projet municipal de réaménagement du Centre-Bourg est entré dans sa phase opérationnelle depuis 18 mois maintenant, la construction de la rue Jules Cornard et l'achèvement récent de la réhabilitation de la salle CATRY en étant les premières traductions.

Au-delà de ces deux opérations, nous avons mis à profit la période précitée pour affiner le parti global d'aménagement avec le concours de Lille Métropole Communauté Urbaine, la Société d'Economie Mixte Ville Renouvelée et le Cabinet d'Architecture Marc LARIVIERE. Celui-ci a donné lieu à une concertation publique mise en œuvre par L.M.C.U., cette dernière devant rendre ses conclusions très prochainement.

Un des éléments fondamentaux du programme correspondant vise à donner à la rue des Arts le caractère de « Cour Urbaine » bordée de commerces et principalement dédiée au piétons.

Afin de traduire très concrètement cette orientation et alors que la commune est propriétaire (ou en voie de l'être) de 4 immeubles sur cette voie, suivant inventaire ci-après :

- 10 place Jean-Jaurès ;
- 2 rue des Arts ;
- 5 rue des Arts ;
- 7 rue des Arts ;

nous vous proposons de céder ces biens à des porteurs de projets en adéquation avec le parti d'aménagement municipal. Ce dernier est repris en détail dans le document joint en annexe, valant cahier des charges.

Les transactions correspondantes seraient confiées à Maître DURNEZ, Notaire à Roncq.

Quant aux différents projets qui seront présentés, ceux-ci seront examinés par une commission ad hoc dont la mission serait d'en vérifier la pertinence, la faisabilité et la fiabilité...

Bien évidemment, le Conseil Municipal aurait à nouveau à se prononcer sur ce dossier lors de sa prochaine séance programmée à la fin du mois de septembre 2004, pour valider les propositions avancées par la commission susvisée.

Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente les biens précités, dans le respect des conditions et caractéristiques jointes en annexe et ce, en application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Nous vous rappelons que le Conseil Municipal a déjà été amené à se prononcer favorablement sur la cession d'un de ces biens (5 rue des Arts) lors de sa séance du 1^{er} octobre 2002.

La Commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

Mme CALLEWAERT –

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points qui ont été évoqués, non pas pour rouvrir un débat qui, aujourd'hui, n'a plus lieu d'être, notamment celui de la redynamisation du commerce et surtout de la transaction que nous vous proposons ce soir.

Je voudrais simplement que l'on revienne sur certaines prescriptions que l'on va tenter de dresser.

D'abord, nous sommes dans cette rue des Arts qui est bien à vocation de Cour urbaine, devant permettre le partage de la circulation d'une manière sécurisée et surtout le redéveloppement du commerce; nous sommes donc face à quatre immeubles aujourd'hui dont le premier (7 rue des Arts) est acquis par la Communauté urbaine qui devra nous le rétrocéder ; à gauche le hangar des services techniques, à droite les archives, au milieu les garages du 5 rue des Arts, trois propriétés communales, le dessous est propriété communale et le dessus communautaire.

Sur la projection, vous avez la configuration avec les parcelles cadastrales qui vous permet de bien situer l'emprise foncière des deux côtés de la rue des Arts.

Le suivant vous permet de visualiser le projet du centre Bourg avec un certain nombre d'orientations :

1. de pouvoir créer un liaisonnement piétonnier entre la rue des Arts et le parking Duclos, donc une transversalité ;
2. de pouvoir aménager l'îlot qui est celui des hangars et des archives.

On n'a pas voulu se fermer à toute possibilité. Nous allons visionner, si vous le voulez bien, le lot n° 1 qui est celui de l'immeuble du haut.

- Tout d'abord, nous avons souhaité travailler avec la SEM et l'architecte Marc LARIVIERE sur un cahier des charges précise ; nous souhaitons conserver à la rue une volumétrie cohérente, celle-ci étant basée sur un étalon qui est le presbytère. Le repère de volume, c'est donc le presbytère et nous aurons un projet qui ne dépassera pas la mesure de ce presbytère.

- Par ailleurs, un certain nombre de prescriptions ont été proposées dans un cahier des charges : perspectives, hauteurs des fenêtres, typologie flamande, ardoises, matériaux.

Nous sommes sur des orientations que vous connaissez aujourd'hui, avec une destination : les activités commerciales. Nous n'avons pas abandonné l'idée d'amener une restauration type brasserie sur le centre Bourg ; possibilité également d'y faire vivre du commerce de primeurs-épicerie fine, du commerce de détail ouvert le dimanche à mixer avec de l'habitat, c'est-à-dire pas du « tout habitat » mais de la mixité.

Nous avons donc ces quatre propriétés communales sur lesquelles toutes opérations sont possibles :

- on peut vendre avec la sauvegarde du bâti,
- on peut également démolir...

à partir du moment où l'on rentre dans le projet communal avec cette philosophie architecturale : commerces/résidence, que nous avons définie.

Revenons sur les lots proprement dits.

1^{ère} option vendre les deux immeubles (garage Dewitte et à côté) de manière séparée

2^{ème} option une cession globale, en cas d'un projet (d'où appel à candidatures à rendre pour le 10 septembre)

Ce n'est pas une date butoir mais il faut se donner des délais. Monsieur VARLET, on vous a entendu en commission. Je souhaite néanmoins un rendu de copies au mois de septembre et j'espère que nous aurons des projets sur lesquels nous pourrions travailler ; j'en reparlerai tout à l'heure.

Donc deux options, sachant qu'on ne se ferme pas sur les typologies de projet.

Deuxième lot : archives – hangars

Vous avez bien en tête : d'un côté, l'ancienne quincaillerie et de l'autre, les hangars techniques. Dans ce cas également, nous ne sommes pas fermés aux possibilités :

1^{ère} option vente séparée avec découpage des propriétés. Il a toujours été dit que nous souhaitions conserver l'arrière de la quincaillerie pour éviter de ne plus pouvoir maîtriser au moment opportun ; l'arrière sera traité de manière agréable, M. DECEUNINCK parlait tout à l'heure de dent creuse ;

il serait dommage que nous puissions avoir une dent « cariée » sur l'arrière.

Donc tout cela est bien prévu : possibilité d'avoir la quincaillerie maintenue, consolidée, accueillant un type de commerce, si possible une brasserie, et de l'autre côté nous n'allons pas conserver les hangars qui sont complètement dépassés, possibilité d'avoir une propriété construite avec un rez-de-chaussée commercial et en étage, respectant la volumétrie du presbytère, de la résidence. Nous sommes donc dans le cadre de la mixité résidence/commerce.

2^{ème} option nous cédon le lot complet, maintenant toujours la préservation de l'arrière de l'acquis et possibilité d'y intégrer des toilettes publiques, parce que fortement demandées. Dès que l'on retire cet équipement d'un endroit, c'est la révolution ; je peux bien comprendre le besoin des gens. Nous pourrions intégrer un petit espace bien propre de toilettes publiques, de manière agréable et pertinente.

Je voudrais que, dans le type de commission que l'on a instaurée avec un représentant par groupe et que je pourrais animer, nous nous retrouvions dès que nous aurons les candidatures de manière à y travailler ensemble et que toutes les idées puissent être émises. Ensuite que ce travail en petit comité puisse être rapporté devant nos collègues parce qu'il faut réussir ce projet ; il faut être très clair, nous avons un souci d'efficacité.

Je sais bien que le centre que nous envisageons, n'est pas celui que vous aviez rêvé ou espéré, mais peu importe. Aujourd'hui, nous avons la copie, il faut que nous réussissions pour Roncq et pour les générations futures. Je souhaite que nous y travaillions ardemment. Je voulais un peu développer le sujet pour rappeler que nous souhaitons que toutes les possibilités puissent être exploitées à travers cette vente d'immeuble.

Je crois que nous avons fait le tour du sujet.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

M'appuyant sur la projection de l'image la plus concrète du centre ville futur, je voudrais en dire quelques mots puisque c'est la première fois, Monsieur le Maire, que l'on peut échanger sur cette image. Pour ma part, je l'ai découverte comme l'ensemble des Roncquois le jour de l'exposition consacrée au centre ville, sous cette forme relativement précise.

J'ai donc quelques observations à faire puisque le cahier des charges en découle. Si, au départ, nous ne sommes pas d'accord sur la construction maison centre ville, à un moment donné il faut bien arrêter. Vous avez fait ce choix, il faut bien continuer et l'exposition, qui s'est déroulée il y a quelques semaines sur le centre ville, avait en fait pour objet de présenter le projet avec le travail du décorateur. Nous sommes d'accord puisque ce décorateur est de talent ; M. LARUE est un paysagiste qui sait faire, ce n'est donc pas sur le choix du papier peint que nous allons discuter mais plutôt, s'il en est encore temps, sur les éléments de programme.

Je reviendrai après sur la revente des immeubles ; vous souhaitez créer une liaison piétonne entre la rue des Arts et le parking Duclos. A notre sens, c'est une erreur et je m'en explique : sur ce que j'appellerai la gestion de cet espace, vous savez que j'ai eu l'occasion de travailler sur bon nombre de territoires sur la Communauté urbaine et, très souvent, dans des opérations qui ont été réalisées il y a quelques années, notamment dans des grosses opérations sur Wattrelos, Tourcoing ou Roubaix, on rencontre des petites venelles de ce type qui sont extrêmement difficiles à gérer ; qui plus est, lorsque c'est un passage couvert. Je pense que ce serait une erreur alors qu'à proximité immédiate (peut-être 30 m ou 40 m de chaque côté) il existe une possibilité de passage. Il n'est donc pas impérieux de créer une liaison piétonne entre les deux ; on pourrait le faire 30 m avant ou 30 m après.

Vous comprenez bien que si nous en étions d'accord, c'est un élément important à prendre en compte ou à ne pas prendre en compte, dans le cahier des charges.

Si l'on pouvait maintenant revenir à la projection sur la distribution des îlots, telle que vous l'envisagez avec cette liaison piétonne et la rétrocession du parking à l'arrière.

Vous imaginez donc de rétrocéder la partie, indiquée en vert foncé, au domaine public. Dans ce cas également, à mon avis, ce serait une erreur : par rapport au logement qu'il risque d'y avoir (parties bleue et vert tendre), il y aura bien sûr un besoin de parking qui, dans le programme immobilier, est prévu sur la partie vert foncé. Je crois que cela doit rester attaché à la partie logement, sinon les locataires risqueraient d'ici quelque temps de devoir se garer à 30-40-50 voire 60 m ; je pense que cela doit leur être réservé en priorité et non pas être intégré dans le domaine public, pour des questions de confort. En plus, vous parlez de logements pour personnes âgées ; ils doivent donc être encore plus près de leur lieu de résidence.

La proposition que je vous fais sur cette organisation est de dire : la liaison piétonne entre les deux, à mon sens, n'est pas nécessaire puisque nous disposons de proximités pour ce faire. Qui plus est, à tous les coups on aura un problème de gestion à l'avenir sauf à fermer le soir avec des grilles, ce qui est toujours problématique. Je pense que la partie vert foncé, à usage de parking pour les logements et peut-être pour une restauration, doit rester dans le domaine privé du bailleur ou des propriétaires.

Voilà donc pour cette première partie.

Concernant toujours l'élément de programme, nous sommes tout à fait d'accord pour y ramener des éléments accrocheurs, comme du commerce type brasserie, épicerie fine ouverte le dimanche. Mais sur le programme logement, sachant que nous n'avons pas pu le proposer avant, parce que nous avons découvert dans la presse votre volonté d'y construire du logement pour le 3^{ème} âge, nous estimons qu'il y a déjà pas mal de choses faites à proximité ; par contre, nous estimons qu'il y a un manque crucial en direction des jeunes et nous proposons plutôt, en hyper centre, d'essayer de ramener des logements de petite taille pour les jeunes (jeunes célibataires ou jeunes mariés).

Voilà concernant ces éléments de programme.

Dois-je continuer ou préférez-vous répondre sur cette première partie ?

M. LE MAIRE –

Je vais répondre.

Je ne veux pas polémiquer mais, à propos de la non-communication, je pense que nous avons fait la preuve depuis trois ans du contraire sur ce dossier. Que vous ne soyez pas d'accord avec le projet, je le conçois complètement. Mais vous aviez tout de même la possibilité, en son temps, d'intervenir notamment en inscrivant vos remarques et propositions sur le registre qui était complètement ouvert à tout public. Je répète que je ne veux pas polémiquer mais dire quand même, devant la presse et le public, qu'il existait des opportunités d'entrer dans le débat.

Sur la venelle, je vous rejoins totalement. Ce sont des points que nous pourrions affiner lorsque nous disposerons des projets.

M. PETILLON –

Le cahier des charges en dépend !

M. LE MAIRE –

On peut très bien trouver une formule précisant que *le cas échéant...* j'en suis tout à fait d'accord. Je vous rejoins complètement sur le sujet de la venelle ; je ne veux pas citer le cas de villes, que nous connaissons tous deux, où ce dossier est sujet de crispations et de conflits aujourd'hui, ce qui est dommage.

Par contre, sur l'arrière, il ne faut pas oublier la philosophie du projet qui est celle de commerces qui donnent à la fois sur la rue des Arts et sur le parking. Dans ce cas également, il faudra être souple en fonction des projets qui seront émis.

- Dans le cas d'une résidence pour personnes âgées, il faudra que nous ayons un certain espace de confort pour les résidents. Je vous rejoins donc complètement ; peut-être le partage de l'espace public sera-t-il un peu différent ?
- Si nous parvenons à y attirer une brasserie, il est évident que nous serons heureux de pouvoir conserver l'arrière afin de disposer le commerce sur l'espace public de manière agréable.

Il ne faut donc pas se priver de toutes options et je vous rejoins complètement : tout dépendra du type de projet sur lequel nous nous arrêterons. Je pense toutefois que nous ne devons pas nous priver de la possibilité d'une transversalité, à la fois du commerce dans la rue des Arts et une vitrine commerciale.

Prenons la Poste, par exemple. Ce peut être un service qui soit accessible des deux côtés. Pour vous montrer ma volonté de ne pas clôturer le débat aujourd'hui ; le dossier peut rester ouvert, je vous ai bien entendu ; je vous ai bien compris. C'est un dossier qui peut évoluer au fur et à mesure des projets sur lesquels nous travaillerons. Ne soyons donc pas figés et le cahier des charges peut aussi évoluer.

M. PETILLON -

D'accord et je continue, Monsieur le Maire, en espérant toutefois, concernant la réponse sur la communication sur le centre ville et la possibilité de porter mes remarques au registre d'enquête...

M. LE MAIRE -

Excusez-moi, Monsieur PETILLON, je n'ai pas répondu sur les jeunes.

Nous sommes favorables, sur l'hyper centre réservé aux personnes âgées pour des raisons de mobilité, de proximité et autres problèmes. Par contre, n'oubliez pas que dans les ERL que nous avons définis, nous avons notamment Bonduel qui est bien parti actuellement ; les

opérations semblent engagées de manière très favorable. Dans ce cadre, nous pourrions avoir une ouverture aux jeunes de manière tout à fait pertinente, dans la continuité de Clairière 1, Clairière 2, Clairière 3.

M. PETILLON –

Je reviens sur l'expression que je pourrais avoir, en tant qu'opposition, et ne pas être obligé d'attendre les enquêtes de concertation pour m'exprimer, en tant qu'élu, sur ce que j'ai envie de dire sur un centre ville. Je préfère le débat dans cette salle plutôt que d'aller porter mes remarques sur le registre. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce point.

Concernant la revente des immeubles, nous ne sommes pas opposés sur le principe. Il est bien évident que nous n'allons pas faire de conserves avec les acquisitions et qu'il faut les remettre sur le marché. Ce qui me gêne beaucoup plus, c'est qu'on est en train de confondre vitesse et précipitation.

Vous faites un appel à projets, très bien !

Vous auriez pu –c'est vrai– nous proposer ce soir des projets précis ; c'était une possibilité que vous aviez ; mais vous souhaitez aller plus loin, avec l'appel à candidatures, très bien ! Mais dans ce cas, je pense qu'il faut laisser les propositions se faire et ce n'est pas en un peu plus de deux mois qu'on arrivera à trouver les personnes les plus compétentes, les projets les plus porteurs pour le centre ville. Qui plus est, nous sommes à la veille de la période estivale, je vois mal quelqu'un lire la presse d'ici une quinzaine de jours... en effet, le temps que la délibération soit prise, qu'elle revienne de préfecture, que vous fassiez la publicité dans la presse, nous serons fin juin. Et fixer la date de réception au 10 septembre, même si vous précisez que cette date n'est pas forcément butoir, je pense néanmoins que c'est précipité.

M. LE MAIRE –

Dès demain, évidemment, les dossiers partent chez le notaire. Vous n'êtes pas sans ignorer que le service économique est submergé de demandes, que les gens cherchent des cellules. Des projets, nous en avons ; il y a cinquante demandes de création d'entreprise, de commerce, qui ne trouvent pas... Pourquoi ? Parce que c'est cher !

Nous souhaitons, là aussi, que la ville mette en quelque sorte la main à la pâte dans cette relance commerciale. N'ayez aucune crainte, vous aurez les projets ; les gens ont le temps. Je n'ai pas de projets sur la table mais je rencontre régulièrement des personnes qui sont en recherche et qui nourrissent ce type de projet.

N'ayez pas peur, nous ne nous précipitons pas, nous sommes dans les temps mais il faut agir. Comme moi, vous savez que la Communauté urbaine est en train de s'activer, au-delà des plans, sur le financement mais aussi sur la réalisation et qu'il ne faudrait pas que nous ayons à mener des opérations tiroirs où nous devrions ouvrir et fermer, plusieurs fois. Il faut donc être cohérent.

M. PETILLON –

Je poursuis mon argumentation : en deux mois, demander à quelqu'un de fournir (je lis) une notice de présentation, un projet commercial ou d'habitation, le projet de l'architecte, une offre de prix, le plan de financement, les garanties bancaires, les justificatifs des qualités et capacités du candidat... je dis que c'est un travail important.

Quelqu'un qui n'est pas conscient aujourd'hui qu'il y a quelque chose à vendre dans le centre ville et qui, demain, en lisant la presse, se dira « *je m'intéresse à Roncq, cela m'intéresse* » ; s'il a deux mois pour répondre, peut-être mettra-t-on de côté quelqu'un qui avait peut-être un projet important ?

Ou alors, vous nous dites que la messe est dite, que vous avez suffisamment de personnes pour concourir. Ne le prenez pas mal mais, dans ce cas, il n'y a pas lieu de faire un simulacre au travers d'un appel à projets. On y va directement, en demandant toutes les pièces énumérées, dans un temps qui semble raisonnable.

Mais je ne voudrais pas que quelqu'un, aujourd'hui, dise qu'il aurait bien voulu investir sur le centre de la commune de Roncq alors qu'il n'a pas eu le temps de répondre à l'appel à candidatures, entre autres parce qu'en juillet-août trouver un architecte n'est peut-être pas facile.

Pour nous, c'est une condition pour voter cette délibération et nous souhaitons la voter : nous vous proposons d'allonger le délai de façon substantielle pour permettre à la concurrence de se faire connaître par rapport à ce projet (1^{er} point).

(2^{ème} point). Vous prenez un notaire bien connu sur le territoire pour être, entre guillemets, le Maître Capello et je n'en vois pas l'intérêt.

Le notaire sera présent au moment de la rédaction des actes, ce qui est tout à fait normal. En ce qui me concerne, j'ai confiance dans les gens pour lesquels nous avons passé, au 1^{er} octobre 2002, une délibération d'assistance d'ouvrage ; je parle de la SEM qui, aujourd'hui, a un contrat avec la ville de Roncq pour 36 mois avec une participation forfaitaire, hors taxes, de près de 90.000 € ce qui n'est pas rien. Or je ne retrouve pas la SEM dans les réunions

qui se tiennent actuellement ; c'est le notaire, son assistant... vous avez pris également attache auprès d'un expert immobilier mais je ne vois pas apparaître la SEM.

Ce devrait être la SEM qui récupère l'ensemble des éléments pour alimenter notre réflexion par rapport à ce dossier.

Voilà les deux points sur lesquels je souhaitais faire des remarques, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Sur votre proposition d'allonger le délai, vous ne me ferez pas croire qu'il est trop court. Quand une maison est à vendre à Roncq, vous n'avez pas le temps de regarder l'affiche qu'elle est déjà vendue ! J'imagine que les particuliers qui achètent une maison, ont fait leur projet et ont réussi –eux– à dresser un certain nombre de plans et de perspectives d'avenir. Vous ne me ferez pas croire que la demande est telle sur le centre de Roncq, que le nombre de projets est tel aujourd'hui, que les intéressés ne seront pas en capacité de pouvoir nous en donner copie au bout de deux mois.

Franchement, nous en ferons le constat. Si nous n'avons aucune réponse, nous prolongerons le délai. Il ne faut toutefois pas que le délai soit prétexte à ne pas abonder dans la délibération. Au contraire, je crois que c'est tout à fait jouable.

Concernant le notaire, celui-ci va nous aider au montage juridique ; il représente en quelque sorte le guichet immobilier des différentes propositions qui seront faites. La SEM n'est pas un agent immobilier mais un opérateur qui intervient et qui est beaucoup intervenu ; pour avoir travaillé avec la SEM en direct, je peux vous dire qu'elle nous a été très utile dans le montage, qu'elle nous est utile encore aujourd'hui, qu'elle nous accompagne notamment pour bâtir le cahier des charges ; le notaire sera présent pour nous accompagner pour la partie juridique.

Tout cela est contestable et chacun peut avoir sa proposition.

Sur la démocratie, excusez-moi, mais à force d'ouvrir, de donner trop de démocratie, à chaque fois cela nous revient dans la figure comme un boomerang.

Je veux bien vous entendre mais, dans le fonctionnement, nous parlons depuis trois ans quand même de ce centre Bourg. Les choses sont figées dans notre esprit depuis trois ans déjà. On peut ne pas être d'accord mais, sur la méthodologie, s'il vous plaît, admettez quand même que des réunions nous en avons eues et, aujourd'hui, je le répète, je ne veux plus ouvrir de débat sur le centre Bourg. Nous sommes désormais dans la phase opérationnelle.

Aujourd'hui, nous sommes sur de la procédure :

Faut-il céder, ne pas céder ?

Faut-il un cahier des charges ou non ?

Je ne veux pas y revenir. Nous sommes engagés dans le processus. La salle Catry est le signal de départ et, maintenant, il faut aboutir. J'ai bien entendu votre problème de venelle et nous ferons en sorte de pouvoir ajouter une formule dans le cahier des charges, qui nous permette de ne pas nous handicaper dans l'avenir.

Sur l'allongement du délai, je ne vous suis pas parce que je pense que c'est jouable dans les deux mois, à partir du moment où nous faisons une bonne publicité.

Je n'ai pas de projet écrit mais, ne nous le cachons pas, si des commerçants locaux (je le souhaite) ont des projets à formuler, j'en serais naturellement ravi (s'ils rentrent dans le cadre de nos prescriptions architecturales). Nous devons soutenir le commerce local et partir des acteurs endogènes, qui auraient des propositions à faire sur leurs évolutions. Chaque fois que des entreprises sont venues nous voir pour évoluer, nous les avons accompagnées et nous continuerons à le faire. Tout cela doit être fait dans la transparence et la commission fonctionnera ; vous y serez invités, vous pourrez émettre vos avis en toute transparence, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Savez-vous ce que représente un dossier à constituer, en matière de travail ?

C'est la raison pour laquelle j'évoquais le problème du délai, d'autant que nous sommes à la veille des vacances. Trouver un architecte, pour quelqu'un qui s'intéresse à ce projet parce qu'il en a vu la publicité, ce n'est pas évident. De même, pour l'ensemble des pièces demandées, ce n'est pas une note d'intention, on va beaucoup plus loin.

Quand je me représente la somme de travail demandée, je me dis qu'aujourd'hui il y a peut-être déjà des projets presque figés et on le dit, mais on ne peut pas dire qu'on fait un appel à candidatures sur ce projet. Les chances ne sont pas égales pour tous les investisseurs qui pourraient se manifester. C'est tout.

M. LE MAIRE –

Je vous rappelle quand même, lorsqu'un appel d'offres est monté pour des opérations assez complexes, la moyenne est en général de 36 jours. Nous sommes donc complètement dans les délais. Je pense vraiment que quelqu'un qui a l'esprit d'entreprendre pourra y répondre de manière pertinente.

Nous allons clôturer l'échange sur ce problème de délai. Je suis prêt à entendre d'autres interventions.

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Vous m'en excuserez mais je voudrais revenir quelques instants sur ce problème de délai. Je ne comprends pas bien, en début d'intervention vous disiez : *on vous a entendu, Monsieur VARLET, en commission et on pourra mettre plus de souplesse* alors que vous révisiez votre position par rapport à l'intervention de M. PETILLON.

M. LE MAIRE -

On s'est mal compris ou je me suis mal expliqué.

Je vous ai dit que le 10 septembre nous ouvrirons les projets pour les examiner et, si nous n'en avons pas, nous prolongerions le délai. J'avais précisé que ce n'était pas un délai couperet mais qu'il fallait bien se fixer un délai. On pourra toujours pinailler sur 2 ou 3 mois. Si j'avais prévu 3 mois, on m'aurait fait remarquer qu'il en fallait 4 et ainsi de suite. Le centre Bourg ne souffre pas de ce pinaillage...

M. PETILLON –

Je voudrais que vous retiriez ce terme car ce n'est pas du pinaillage, Monsieur le Maire ; je regrette.

M. LE MAIRE –

Nous pinaillons néanmoins sur le délai : 1 mois, 36 jours...

Nous sommes sur ce délai ; nous ouvrirons les projets au bout de ce délai et nous les examinerons de manière sereine.

M. VARLET -

Permettez-moi d'intervenir. L'intérêt de la commune, c'est quand même d'avoir la plus grande pluralité de projets. Je suis à peu près certain et je partage l'avis de mon collègue, vous n'en serez pas surpris, que des candidatures ne se feront pas à cause de ces délais trop courts. Et en conséquence, on va se couper d'un certain nombre d'opportunités ; c'est bien dommage pour l'avenir du centre Bourg.

M. LE MAIRE -

Vous faites des histoires à propos d'une date butoir. Aujourd'hui, nous ne votons pas une échéance précise, Monsieur VARLET. Nous devons voter un principe : vous l'admettez ou vous ne l'admettez pas.

Sur l'urbanisme, je suis prêt à revoir un certain nombre de choses. Quant à ce délai, je dis que nous partons et que nous allons le tenir.

Sans autre demande de parole, je porte aux voix. Qui est pour ?

ADOpte, compte tenu de l'abstention de M. DECEUNINCK et du groupe « Alliance & Actions »

2.03 - PROGRAMME DE REHABILITATION DES COUREES - MISSIONS D'ANIMATION SOCIALE ET TECHNIQUE PREALABLES A LA DEFINITION DES OPERATIONS - EXTENSION A LA RUE DE LA CLOCHE, RUE DU POLE NORD, RUE DU BILLEMONT (n° 77 à 89 et du n° 95 à 99) ET CITE CATTEAU (n° 115 à 129)

Les programmes de réhabilitation des courées sont issus d'un partenariat entre Lille Métropole Communauté Urbaine et l'Etat. L'ordre de priorité correspondant résulte notamment d'une étude diagnostic de 1995 ainsi que des sujétions relatives à l'assainissement collectif...

Afin que les opérations à venir puissent être menées dans les conditions les plus favorables, il paraît nécessaire de confier au CAL PACT de TOURCOING une mission d'animation sociale et technique sur les différents projets envisagés. Au terme de celle-ci, le conseil municipal aurait à se prononcer sur les engagements opérationnels tels les travaux d'assainissement et le traitement des espaces communs (voirie, éclairage public).

En conséquence, pour toute opération retenue, sa mise en œuvre relèvera de l'adhésion totale des riverains (propriétaires) concernés ainsi que de la faisabilité technique du programme des équipements.

Comme nous avons été amenés à le faire lors de notre séance du 18 décembre dernier, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Lille Métropole Communauté Urbaine la réalisation et le financement d'une étude détaillée pour les courées reprises ci-après :

- ⇒ rue de la Cloche*
- ⇒ rue du Pôle Nord*
- ⇒ rue du Billemont (n°77 à 89 et 95 à 99)*
- ⇒ Cité Catteau (n° 115 à 129)*

Ces sites s'ajoutent à ceux de la Cité du Fort, de la rue Minique et du Sentier du Pellegrin.

La Commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

Mme CALLEWAERT –

En 1995, nous avons déjà entrepris une étude pour ces réhabilitations qui avait dû être reportée en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles normes d'assainissement pour certaines d'entre elles.

En collaboration avec la Communauté urbaine, nous reprenons ces dossiers. Sont prioritairement concernés la Cité du Fort, la rue Minique et éventuellement le Sentier du Pellegrin. Il est évident que cela amènera certaines contraintes pour les riverains.

Pour que ces opérations soient menées dans un maximum de conditions favorables, il nous est apparu nécessaire de confier au CAL PACT de Tourcoing une mission sociale et technique. Au terme de celle-ci, le conseil municipal aurait à se prononcer sur les engagements opérationnels tels que les travaux d'assainissement et le traitement des espaces communs : voirie, éclairage public.

En sus, Monsieur le Maire sollicite LMCU pour étudier la réalisation et le financement d'une étude détaillée pour la rue de la Cloche, la rue du Pôle Nord, la rue du Billemont (77 à 89 et 95 à 99) ainsi que la Cité Catteau (115 à 129).

La commission municipale « Aménagement de la ville et de la campagne » avait examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE –

La ville compte une petite trentaine de ce qu'on appelle courées, qui n'ont pas la typologie propre des courées tourquennoises ou roubaisiennes. Certaines sont extrêmement rurales, comme la Cité Catteau ou celle qui mène dans la rue du Billemont.

Effectivement, aujourd'hui ce sont des cités qui ont peu de confort, souvent occupées par des jeunes ménages qui transforment leur logement de manière très agréable mais qui n'ont pas, sur l'espace public, tout le confort qu'ils pourraient espérer. On avait beau leur dire qu'ils étaient sur un secteur privé ; cet argument était difficilement compréhensible, d'autant plus que la rue du Billemont venait d'être refaite.

Ce soir, nous votons le principe ; nous y travaillerons avec le CAL PACT surtout sur l'accompagnement des personnes qui seraient en situation difficile ainsi que sur l'assainissement. Nous allons mener ces enquêtes conjointement avec la Communauté urbaine, via M. HUET qui s'occupe de la requalification des courées sur un programme particulier.

N'attendez toutefois pas que la réalisation soit pour demain. Si ce soir nous votons le principe, il faudra du temps.

De plus, le dossier sera compliqué. Je pense, par exemple, à la rue du Pôle Nord où nous heurterons aux problèmes d'assainissement ; c'est la partie de Roncq qui, aujourd'hui, est bloquée dans ses perspectives d'assainissement pour des raisons liées à un problème difficile sur Halluin.

Sachez qu'il y a une volonté publique, la volonté municipale, de mettre de l'argent public dans cette opération, qu'il y a volonté de travailler avec les services communautaires et le CAL PACT pour vous accompagner dans votre évolution. L'avancée se fera en fonction des possibilités financières.

Le programme commence par la rue Minique et la Cité du Fort (programme adopté la dernière fois) que nous poursuivrons par la rue de la Cloche, un certain nombre de rues qui donnent dans la rue du Billemont dont la Cité Catteau entre autres.

Je voulais être précis sans être démagogique (ce n'est pas mon style) pour vous informer clairement du programme qui vous attend. Sans doute, des réunions seront-elles organisées avec nos partenaires sur ce sujet.

J'ajoute que c'est un des sujets qui me tiennent le plus à cœur parce que ce sont des coins de Roncq qui, aujourd'hui, sont oubliés ou qui, tout simplement, n'ont pas pu être traités à leur juste mesure parce que nous n'avions peut-être pas sollicité les outils qu'il fallait. Or l'outil communautaire nous permet d'intervenir sur ces espaces et je serais vraiment ravi d'aboutir le plus vite possible, dans les délais qui nous seront possibles.

Voilà ce que je voulais dire parce que les efforts sont faits par les résidents et il faut que les pouvoirs publics les accompagnent.

Je pense que nous sommes tous d'accord.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

J'interviendrai simplement pour signaler que, depuis 1995, avec Mme CALLEWAERT nous avons inscrit des enveloppes budgétaires pour accompagner ces travaux. Je suis satisfait de constater que le projet peut déboucher, au moins sur l'aspect de l'assainissement. J'émetts un doute quant à l'aménagement de l'espace public, notamment concernant l'éclairage pour lequel le problème de la zone privée va se reposer de manière plus globale,

non seulement sur les éléments repris dans la délibération mais également sur d'autres sites roncquois.

M. LE MAIRE –

Nous sommes ici sur un problème de requalification de courée ; c'est une typologie particulière reconnue par la Communauté urbaine. Il est vrai que, dans d'autres structures, nous n'aurons pas la même réponse.

Il est évident que nous sommes vraiment sur des situations familiales particulières, sur des situations de public particulier, de gens généralement très jeunes à qui il faut donner un coup de pouce. Sur d'autres opérations que l'on ne va pas citer mais je pense que nous avons la même idée, le problème portant sur du privé-privé, la situation ne sera pas la même et vous avez raison de le signaler.

M. PETILLON –

A titre de remarque, il ne faudrait pas laisser croire aux habitants de ces courées... j'avoue ne pas aimer ce terme qui n'est pas propre à la typologie, au tissu urbain roncquois. De plus, il n'y a aucune connotation péjorative derrière ce mot. Il ne faudrait pas laisser croire qu'on peut le traiter de la même façon, avec la même urgence.

M. DEUCEUNINCK faisait remarquer à juste titre que, souvent, les problèmes d'assainissement bloquaient ces réhabilitations. Or, aujourd'hui, pour une partie de Roncq ces problèmes demeurent à savoir que Roncq est séparée en deux parties :

- grosso modo la rue de Lille, côté droit, est rattachée au bassin de la Becque de Neuville où la station d'épuration de Neuville-en-Ferrain fonctionne ; on peut donc faire du rejet direct.
- le côté gauche de la rue de Lille est rattaché sur la Becque de la Viscourt où il n'y a toujours pas de possibilité de station d'épuration. Cette partie sera donc toujours soumise à un retard par rapport au côté droit.

Tous les habitants ne sont donc pas logés à la même enseigne.

M. LE MAIRE -

Très clairement, c'est le cas de la rue du Pôle Nord mais les habitants le savent.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

**2.04 - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CESSION APRES DECLASSEMENT
D'EMPRISES COMMUNAUTAIRES RUE JEAN JAURES ET PARKING DUCLOS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait sollicité de Lille Métropole Communauté Urbaine en juin 2003 le déclassement d'emprises communautaires nécessaires à la réalisation du projet de restructuration de la salle Georges Catry suivant plan définitif dressé par le Cabinet Jacques LEFEBVRE, annexé à la présente délibération, et concernant une superficie totale de 47 m².

Dans ce but, les formalités de l'enquête publique, initiée par Lille Métropole Communauté Urbaine, ont été accomplies du 3 au 19 novembre 2003 et ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. Le conseil communautaire a validé ces dispositions par délibération n°03B920 du 21 novembre 2003.

LMCU propose donc la cession de ces 47 m² au profit de la ville de Roncq au prix estimé par la Direction des Services Fiscaux, soit 47 €.

M. le Maire demande à l'assemblée :

- *d'accepter le transfert des terrains déclassés au prix susmentionné*
- *de l'autoriser à poursuivre les formalités d'acquisition et à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de la mutation,*
- *d'imputer la dépense inhérente à cette opération sur les crédits ouverts au titre de l'Autorisation de Programme 03-03 « Restructuration de la salle G.Catry », chapitre 21, compte 21318, sous fonction 33.*

La Commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

Mme CALLEWAERT -

Afin de parfaire à la restructuration de la salle Catry, en juin 2003 nous avons sollicité la Communauté urbaine pour qu'elle nous rétrocède une superficie de 47 m² du parking Duclos. Un plan définitif avait été confié au cabinet Jacques Lefebvre, un avis favorable émis par le commissaire enquêteur a été validé en Communauté urbaine par délibération le 21 novembre 2003 ; les services fiscaux ont estimé la cession à 47 € pour cette dépense qui sera imputée au chapitre 21 – compte 21318 – sous fonction 33.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

M. PETILLON -

Une simple remarque, le prix est de 1 € le m²... voyez qu'on a acheté bien trop cher le hangar Debaere...

M. LE MAIRE –

Il y a d'autres acquisitions que nous avons achetées un peu chères. J'en ferai l'historique un jour mais vous le connaissez mieux que moi.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

2.05 - TRANSFERT DE COMPETENCE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS D'INTERET METROPOLITAIN

Lors de sa séance en date du 16 avril dernier, le Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine (délibération jointe en annexe) s'est prononcé favorablement pour un transfert de compétences d'intérêt communautaire relatives aux infrastructures de télécommunications d'intérêt métropolitain.

Les enjeux et les motifs de cette décision résultent de l'outil « INTERNET » qui prend une place toujours croissante dans la vie de nos entreprises et de nos concitoyens. L'égal accès de TOUS aux nouveaux usages de l'Internet nécessite de disposer de débits toujours plus élevés (haut débit et très haut débit) et donc d'infrastructures adaptées en tout point du territoire communautaire.

N'étant pas toujours disposés à s'engager au-delà de certains seuils de rentabilité, les opérateurs de télécommunications ne déploient leurs réseaux que dans les zones offrant les meilleures perspectives économiques.

En conséquence, l'intervention publique est la seule alternative à même de garantir une égalité d'accès.

L'intervention de Lille Métropole Communauté Urbaine se concentrera sur les réseaux d'intérêt communautaire uniquement (sans remettre en cause les intérêts communaux éventuels dans ce domaine), l'intérêt communautaire résultant :

- *soit par le cumul de 3 critères :*
 - *contribution à l'égal accès des entreprises et particuliers de la Communauté Urbaine ;*
 - *contribution au rayonnement et à l'attractivité de Lille Métropole ;*
 - *valeur ajoutée apportée par la Communauté Urbaine par rapport à l'intervention communale ;*
- *soit lorsque l'intervention contribue à l'exercice d'une autre compétence communautaire.*

Eu égard à l'intérêt majeur que représente cet engagement communautaire, nous vous invitons à vous prononcer favorablement sur ce transfert de compétences tel qu'exposé dans la délibération de Lille Métropole Communauté Urbaine susvisée.

La Commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, nous vous écoutons puisque vous en êtes le spécialiste.

M. TAILLEZ –

Cette délibération doit nous permettre de confier à Lille Métropole Communauté Urbaine la compétence infrastructures de télécommunications d'intérêt communautaire. Cela part tout simplement d'un constat.

Ce que l'on appelle le haut débit devient indispensable au développement économique de bon nombre d'entreprises mais aussi à l'ouverture des résidents, des particuliers à de nombreux services. Or, il se trouve qu'un certain nombre de zones géographiques, probablement moins densément peuplées et donc moins rentables sur le plan économique, se sentent un peu oubliées.

Afin de pallier ces carences, nous vous proposons que Lille Métropole Communauté Urbaine puisse intervenir dès lors que l'intérêt communautaire est confirmé et trois points confirment cet intérêt communautaire :

- c'est la contribution à l'égal accès des entreprises et particuliers de la Communauté urbaine ;
- c'est la contribution au rayonnement et à l'attractivité de notre métropole ;
- c'est la valeur ajoutée que la Communauté urbaine peut apporter par rapport à l'intervention communale lorsque l'échelle métropolitaine permet d'atteindre la taille critique nécessaire économiquement.

Autre point qui justifie également l'intervention de LMCU : que l'intervention contribue à l'exercice d'une autre compétence communautaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK -

Effectivement, des remarques par rapport au projet tel que présenté ce soir qui, à mon sens, est un peu décalé par rapport à l'évolution des technologies vis-à-vis du haut débit. On

pourrait citer les courants porteurs, l'accès au haut débit par le biais du réseau EDF ; a priori, les entreprises sont normalement connectées à ce réseau. Ou d'autres techniques, comme le Wi-Max, technologie émergente, qui devrait nous permettre dans un rayon de 35 km d'accéder à des débits jusqu'à 54 mégabits. C'est un peu technique mais cela prouve la faisabilité de la couverture du territoire de la métropole, indépendamment des infrastructures communautaires.

J'ai un léger doute sur cette prise de compétence, notamment par rapport au réseau existant de certaines villes qui, par cette délibération, serait transférée à une compétence communautaire.

Ces villes ont fait l'expérience de constituer leur propre réseau il y a un certain nombre d'années ; elles doivent en supporter les coûts d'entretien. Derrière cette délibération, je vois la capacité à refiler le bébé (permettez-moi cette expression) à la Communauté urbaine et, pour cette raison, je ne pourrai pas la voter.

M. LE MAIRE -

C'est l'eau du bain qui vous ennuie donc.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ -

Si une commune souhaite transférer son réseau propre à la Communauté urbaine, l'opération donnera lieu à une évaluation ; la commission d'évaluation des transferts des charges se réunira à l'occasion pour que le coût de ce transfert puisse être envisagé sans que « l'eau du bain » n'impacte de façon trop forte la Communauté.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur TAILLEZ.

je porte aux voix. Qui est pour ?

POUR : Majorité municipale – groupe « Alliance et Actions »

ABSTENTION : groupe « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

2.06 - RESTRUCTURATION DE LA SALLE GEORGES CATRY - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de restructuration de la salle Georges CATRY ont été attribués à l'entreprise QUILLERY TRF, pour un montant H.T. de 545.613,27 €, marché transféré à la SAE Nord -Pas - de - Calais par avenant n°1, objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 Avril 2004.

Durant les travaux, des prestations de caractère imprévisible, car non décelables avant démolitions (reprise en sous-œuvre) ont été demandées par le Contrôleur Technique, pour un montant de 6 131,85 € H.T.

De même, la maîtrise d'ouvrage a sollicité une modification du mur de clôture du voisin et des prestations électriques, informatiques et de sonorisation supplémentaires pour un montant total de 15.449,26 € H.T.

Au total, c'est une plus-value de 21 581,11 € H.T. (+3,96%), qu'il y a lieu d'intégrer au contrat initial par avenant n° 2, celui-ci portant le contrat à la somme de 567 194,38 € H.T.

Par ailleurs le maître d'œuvre - Monsieur LARIVIERE -, a proposé une légère modification du délai d'exécution des travaux, en l'augmentant de 12 jours calendaires.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n° 2.

La Commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 10 juin 2004.

M. LE MAIRE –

Monsieur FLAHOU, vous êtes resté muet pendant toute la séance. Je vous passe la parole pour présenter la dernière délibération.

M. FLAHOU –

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Avant que vous ne partiez, je souhaiterais vous souhaiter d'excellentes vacances mais également vous présenter une partie de spectacle, après avoir déclaré la séance fermée, pour écouter la troupe que nous avons en résidence.

(Applaudissements)

Levée de séance à 22h30

***Pour extrait conforme,
Le Maire,***

Vincent LEDOUX

-oOo-